VILLE DE DANNEMARIE

AUDIT FINANCIER DE DÉBUT DE MANDAT

Rapport définitif

5 novembre 2020

PUBLIC IMPACT MANAGEMENT
5 rue des Colonnes - 75002 PARIS

☎ 33 (0)1 42 05 92 92
33 (0)9 70 06 95 45
contact@publicimpact.eu

SAS au capital de 134 300 €
RCS Paris 530.115.120
SIRET: 530 115 120 00046
Code APE: 7022Z
www.publicimpact.eu

Sommaire

1) Introduction

p 3

2) Synthèse du rapport

p 4 2) Synthèse de l'audit rétrospectif

p 5 3) Synthèse prospective

3) Analyse rétrospective

p 7 1) Le groupe territorial

p10 2) La qualité comptable et la qualité budgétaire

P13 3) L'analyse des soldes de gestion

P33 4) L'investissement et son financement

4) Analyse prospective

p 37 1) Hypothèses

p 44 2) Résultats

p54 3) Conclusion

1) INTRODUCTION

La ville de Dannemarie a confié à PIM une mission visant à réaliser un audit financier de la commune.

Le changement de maire en juillet 2020 est l'occasion de faire un point autour d'un certain nombre de questions :

1. Quel est **l'historique des équilibres financiers communaux** depuis 2014 ?
2. Comment **situer la ville de Dannemarie par rapport à d'autres villes comparables** ?
3. Comment **faire face à une situation 2020 très difficile ?**
4. Quelle **durabilité et quelle la soutenabilité de la trajectoire de la ville jusqu'à la fin de mandat** (et au-delà), compte tenu des enjeux de la période à venir (réforme de la taxe d'habitation et projet de réforme fiscale plus large à venir, plan de relance, variation des dotations et compensations, évolution incertaine des dotations d'Etat compte tenu des déficits publics accrus, etc.) ?
5. Quelles sont les **marges de manœuvres et les mesures à prendre** (enseignements, corrections éventuelles, stratégie) ? … **quelles mesures de court terme ? quelles mesures d'ici 2026** (niveau d'obligation ou d'urgence) **?**

2) SYNTHÈSE DU RAPPORT

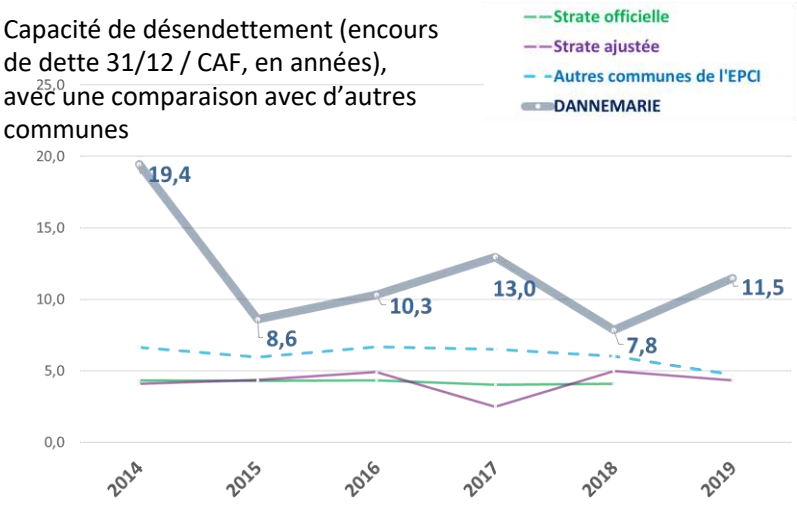
2) Synthèse de l'audit rétrospectif

- La situation de la ville s'est améliorée entre 2014 et 2019… en apparence
- Cette amélioration est intervenue grâce notamment à une dynamique des bases et une hausse des taux de fiscalité
- Les charges de gestion ont peu augmenté mais l'absence de rattachement à l'exercice rend cette analyse difficile (transferts de dépenses d'une année sur l'autre)
- La commune a débuté en 2019 un cycle d'investissement important (projets du MHA et du groupe scolaire) alors que sa situation financière est fragile (CAF nette faible et endettement assez élevé) : elle court un risque significatif
- Ceci est d'autant plus vrai que les restes à réaliser 2019 sont sous évalués en dépenses de plus 2 M€ (dont 1,8 M€ pour la seule opération MHA) et que des lignes de trésorerie non soldées aboutissent à sous évaluer l'endettement réel de la commune (400 k€ fin 2019). Ces risques se matérialisent en 2020.
- Il est difficile de comprendre pourquoi l'Etat ou les établissements bancaires ne sont pas intervenus pour éviter cette dégradation rapide mais prévisible.

Les soldes de gestion (en k€)



Capacité de désendettement (encours de dette 31/12 / CAF, en années), avec une comparaison avec d'autres communes

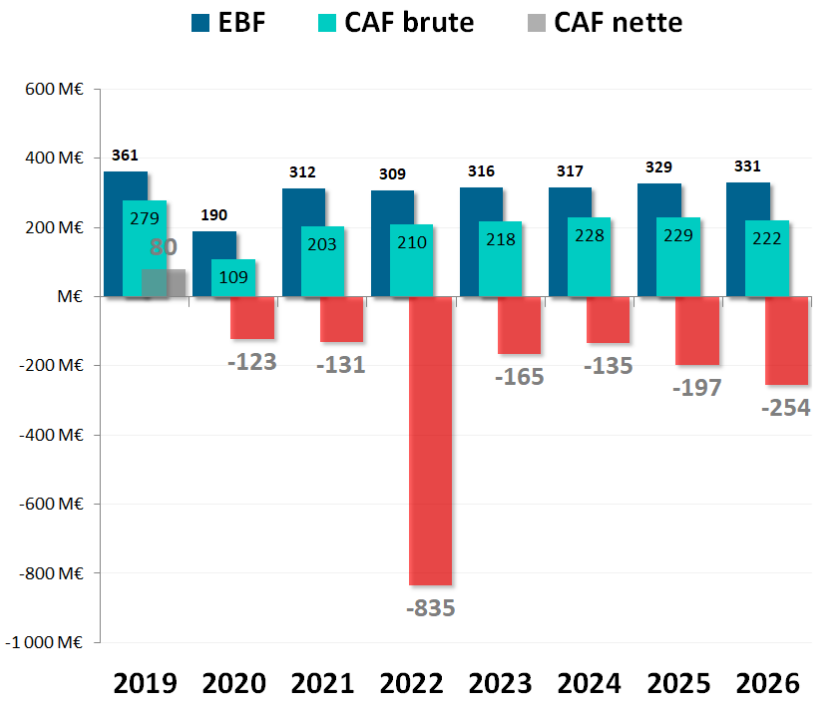


2) SYNTHÈSE DU RAPPORT

3) Synthèse prospective

- L'année 2020 supporte à la fois les effets d'un contexte décisionnel complexe (mise en place tardive de la nouvelle équipe) et d'un contexte budgétaire et financier très difficile (sous évaluation des engagements de dépenses, absence des financements nécessaires)
- La ville ne peut faire face en trésorerie à ses dépenses et va devoir recourir massivement à l'emprunt… alors que l'opération la plus importante pour la ville (eu égard aux enjeux de politiques publiques), le groupe scolaire, ne s'est pas encore traduite dans les comptes.
- Ce recours à l'emprunt va générer une dégradation très forte de la situation financière dès 2021-2022 (s'ajoute en 2022 l'impact du remboursement de l'emprunt relais)
- Cette situation nécessitera des mesures fortes : nécessité de dégager plus de 250 k€ par an en fonctionnement à horizon de 2022… la commune devra actionner tous les leviers.
- Ce plan de « retour à l'équilibre » devra être négocié avec les banques (afin de leur apporter une visibilité sur la stratégie municipale) et avec l'Etat.

Simulation de base – évolution prospective des soldes de gestion (en k€)



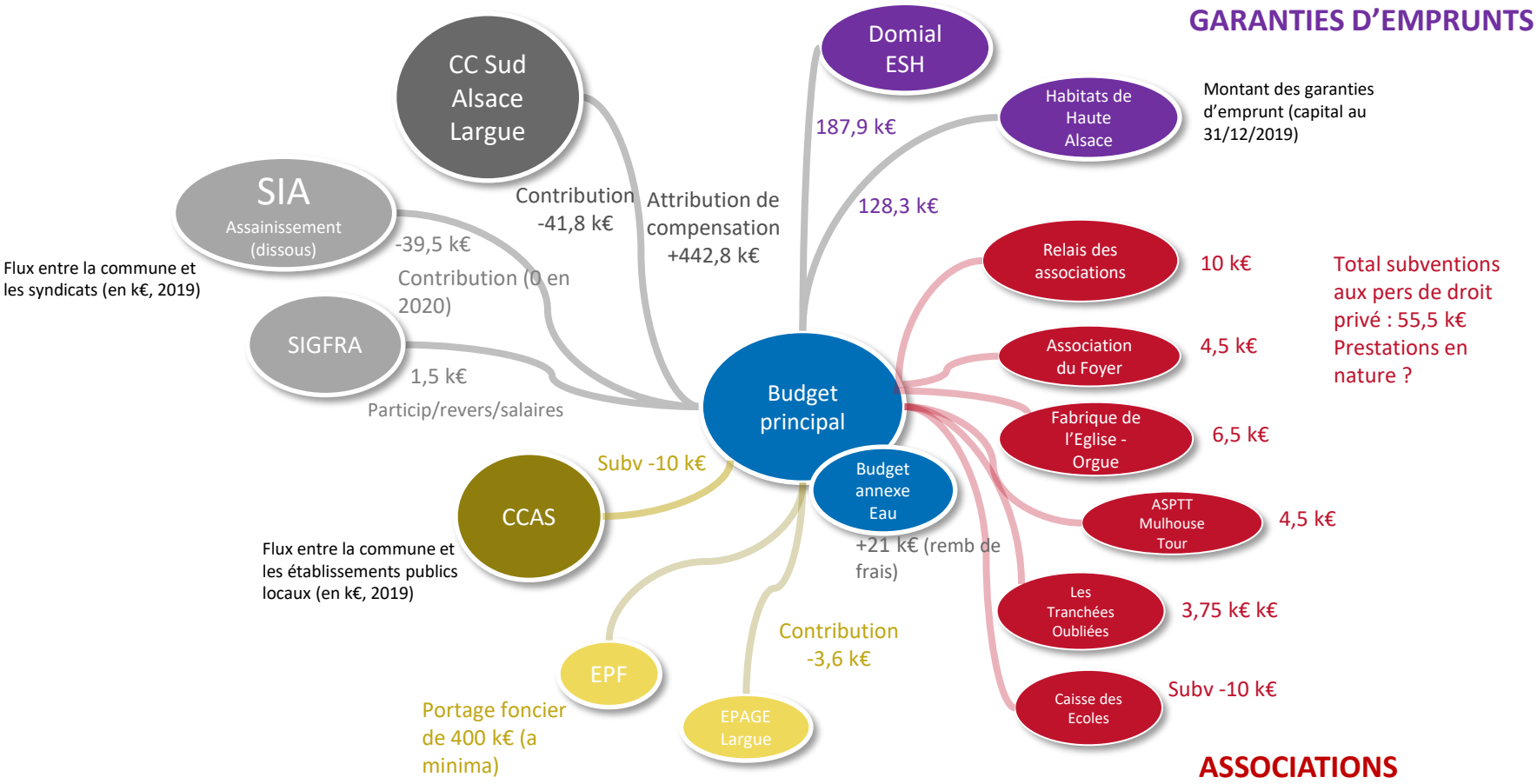
3) ANALYSE RÉTROSPECTIVE

1. Environnement institutionnel et financier
2. Analyse de la qualité comptable et budgétaire
3. Analyse des soldes de gestion 2014-2019
4. Investissement et moyens de financement

3) Analyse rétrospective

1) Environnement institutionnel et financier

Cartographie du groupe territorial : les relations financières de la ville - enjeux



3) Analyse rétrospective

1) Environnement institutionnel et financier

Questions relatives au groupe territorial

- **Budget annexe de l'eau potable**
 - Ce budget dégage un excédent en 2019 de 36 k€, soit l'équivalent de plus de 6 mois de recettes d'exploitation
 - Cet excédent se retrouve également en trésorerie : fin 2019, le budget de l'eau apportait au budget plus de 36 k€ de trésorerie
 - Il faut noter également que ce budget contient très peu de dépenses d'entretien et d'exploitation en général. En revanche une refacturation est opérée par le budget principal (21 k€ - sur la base d'une évaluation réelle des temps ?)
 - Enjeu de qualité comptable : vétusté comptable et donc prix de l'eau sous évalué
- **Etablissements publics communaux**
 - CCAS : subvention de 10 k€ - le CA 2019 dégage un excédent de 7,6 k€ (sans aucun remboursement de frais à la commune) ; enjeu : le CCAS équilibre son budget via la subvention de la commune et n'a pas vocation à dégager un excédent structurel. Il devrait y avoir un remboursement de frais si les services communaux assistent le CCAS dans sa gestion.
 - Caisse des écoles : subvention de 3,5 k€. Même réflexion que pour le CCAS.
- **Autres établissements publics**
 - EPAGE : contribution au titre de ses compétences non Gemapi (compétence de la CC)
 - EPF : portage foncier pour le compte de la commune (engagement hors bilan à intégrer dans l'analyse) : la ville évalue ce portage à 400 k€ à ce jour (ce chiffre semble sous évalué)
- **Associations**
 - La commune verse des subventions aux associations mais ce soutien inclut également des prestations en nature (mise à disposition de locaux, de matériels et de personnel), qui semblent significatives
 - Enjeux :
 - Régularité : conventions de mise à disposition, attribution de subventions sur la base d'un dossier d'attribution, nature de la subvention (ce n'est pas la contrepartie à un service rendu), place des élus dans la gouvernance
 - Optimisation : évaluation conseillée des prestations en nature (afin de disposer d'une vision complète du soutien aux associations), transparence dans la détermination du soutien (critères d'attributions), contrôle des moyens attribués sous forme de prestations en nature (limiter les abus voire limiter les dépenses)
- **Syndicats intercommunaux**
 - SIA d'assainissement : suite au transfert de la compétence à la CC, ce syndicat a été dissous. La commune a versé une contribution en 2019.
 - SIGFRA (communes forestières) : la ville contribue à cette entité

3) Analyse rétrospective

1) Environnement institutionnel et financier

Questions relatives au groupe territorial

- La communauté de communes Sud Alsace Largue
 - La ville de Dannemarie est la commune la plus peuplée de la CC mais n'en représente toutefois qu'environ 10% de la population.
 - La CC SAL porte des compétences significatives, notamment dans les domaines de la petite enfance et de l'enfance. La compétence assainissement lui a été transférée récemment.
 - Evolution majeure en 2018 avec le passage en FPU : la CC perçoit désormais l'essentiel de la fiscalité économique. Elle reverse à la commune une attribution de compensation, équivalent de la fiscalité économique que percevait la commune, diminuée des charges nouvellement transférées (transfert Gemapi et contingent incendie en 2018)
 - La commune a versé une contribution à la CC en 2019 (imputée comme telle en tous les cas – en 655..) : une commune ne peut verser une contribution à une CC… mais seulement des fonds de concours ou des remboursements de frais. Quelle est la nature de ce versement ?
 - Enjeu pour la commune : une présence active. Cet enjeu est majeur compte tenu de la situation de la ville au sein de la CC, afin de bénéficier d'un appui maximum de celle-ci.
 - La CC est moyennement intégrée (importance des charges qu'elle assume)… enjeu futur de transfert ? son coefficient d'intégration fiscale – indicateur de cette intégration intercommunale – est de 35,1% en 2020, soit le 27ème parmi les EPCI d'Alsace.

- Les organismes auxquels la commune a accordé sa garantie
 - Un volume assez faible de garanties, uniquement à des organismes de logement social
 - Enjeu : risque financier à suivre

LA QUALITÉ COMPTABLE

Cette analyse a pour but de s'assurer que les comptes traduisent la réalité financière de la commune, en application des dispositions en vigueur (notamment l'instruction M14)
Cette analyse a été réalisée au travers d'un examen des documents budgétaires et comptables de la commune (comptes administratifs et comptes de gestion) – Les enjeux sont hiérarchisés (enjeu 1-faible à 5-très fort)
Les principaux points sont les suivants :

- **L'engagement des dépenses est très partiel.** Or l'engagement des dépenses est obligatoire pour toutes les dépenses ; c'est l'engagement qui permet un suivi d'exécution budgétaire et la bonne évaluation en fin d'année des restes à réaliser en investissement. **ENJEU NIVEAU 5**
- **La commune n'opère pas de rattachement des charges et des produits** (obligation pour les seules communes de plus de 3500 habitants) ; cela génère des variations très fortes d'une année sur l'autre des postes de dépenses (notamment). Elle devrait le faire afin de faciliter une analyse de l'évolution des comptes chaque année. **ENJEU NIVEAU 1**
- **La ligne de trésorerie n'a été soldée, ni en 2018 ni en 2019** : une ligne de trésorerie ne peut en aucun cas financer de l'investissement de manière structurelle ; or la ville a supporté un déficit d'investissement ces deux années. Cet élément est d'une importance majeure car la ville a ainsi artificiellement minoré son recours à l'emprunt, sachant qu'en outre le conseil municipal n'a pas été amené à se prononcer (enjeu : régularité / sincérité) **ENJEU NIVEAU 5**
- **Encours de dette au 31/12/2019 : écart de 50 k€ entre l'encours en annexe du CA et l'encours dans le compte de gestion** (1641) **ENJEU NIVEAU 4**
- **Provisions pour risques (1518) : une bonne chose car peu pratiquée** par les collectivités locales alors que certaines provisions sont obligatoires (constituée en 2018 pour 7500 €, et prévision en 2020 pour 9 000 €). Ces provisions portent sur les comptes épargne temps et sont justifiées dans ce cas. Aucune délibération (obligatoire) ne semble avoir été prise. Ces provisions doivent faire l'objet d'un suivi régulier (afin d'être complétées ou reprises) **ENJEU NIVEAU 2**
- **Des frais d'études et des études d'urbanismes demeurent au bilan** : les études ont-elles toutes suivies de réalisation ? Les études d'urbanisme sont elles terminées et donc un amortissement devrait il débuter ? **ENJEU NIVEAU 2**
- **Budget eau potable** : taux de vétusté comptable très faible (environ 30%), ce qui signifierait que les équipements utilisés sont récents (30% de leur durée de vie) ; cette vétusté semble sous évaluée par rapport à la vétusté technique… cela met en évidence un sous-amortissement des biens ; un rattrapage de l'amortissement devrait être opéré.. Avec un impact probable sur le prix de l'eau. **ENJEU NIVEAU 4**

LA QUALITÉ BUDGÉTAIRE

Cette analyse a pour but de vérifier l'application des principes et règles budgétaires en vigueur (CGCT et M14)

Quelques observations :

- **Les documents budgétaires sont lacunaires** : le portage financier EPF non indiqué, les ratios obligatoires non calculés, les prestations en nature aux associations pas indiquées (CA 2019, BP 2020) **ENJEU NIVEAU 2**
- **Le fait que les lignes de trésorerie n'aient pas été soldées en fin d'année** alors que la commune supportait un déficit d'investissement revient à remettre en cause la sincérité des budgets et comptes administratif et à contourner l'autorisation nécessaire du conseil municipal pour effectuer un emprunt – dont le montant est voté au budget (au 31/12/2018 pour 650 k€, et en 2019 pour 400 k€) **ENJEU NIVEAU 5**
- **Une sous évaluation des restes à réaliser** (dépenses et recettes) en 2019 : les engagements juridiques contractés à fin 2019 sont très nettement supérieurs aux restes à réaliser identifiés, ceci remettant en cause les résultats du CA (à titre d'exemple, le MHA : RAR dépenses au CA 2019 786 k€ / RAR réels : 2 602 k€). Cela induit que le CA 2019 était en déficit de plus de 10% des recettes de fonctionnement et que le préfet aurait dû intervenir, ainsi que la CRC **ENJEU NIVEAU 5**
- **Les taux de réalisation sont variables et pourraient être améliorés** : impact du non rattachement des charges et des produits – prévisions de recettes de fonctionnement parfois optimistes (ex. 2018 et 2019) **ENJEU NIVEAU 1**

LA QUALITÉ COMPTABLE

Analyse et correction des résultats du CA 2019

Cette analyse a été réalisée en exploitant les données transmises par la ville (notamment le suivi des marchés relatifs aux opérations d'investissement en cours et l'état des restes à réaliser 2019, signé par le maire de l'époque).
Ce document montre que la commune avait correctement évalué ses engagements à fin 2019 (qui devaient être identifiés comme restes à réaliser) ; en revanche, ce ne sont pas ces chiffres qui ont été effectivement été inscrits comme restes à réaliser mais des montants nettement inférieurs dénommés « crédits à reporter ». Pour la seule opération MHA, la sous évaluation porte sur 1,8 M€.
Cela a conduit à nettement sous évaluer les restes à réaliser et donc à majorer le résultat du compte administratif 2019.
Sur la base de ces informations, le résultat du « CA approuvé » est comparé avec le résultat du « CA réel », recalculé par nos soins.
Le résultat du CA réel dépasse très nettement le niveau de déficit autorisé (78% contre un maximum autorisé de 10% pour une commune de moins de 20 000 habitants) :

Approuvé	Dépenses	Recettes
Totaux BPrinc. et BEau	3 920 799	4 007 785
Résultat	86 986	

Réel	Dépenses	Recettes
Résultat BPrinc. et BEau	6 029 245	4 007 785
Résultat	- 2 021 460	
Ratio Résultat / recettes fonct	-78%	Limite autorisée -10%

3) Analyse rétrospective

Strate ajustée : L'outil d'analyse financière externe pour identifier les spécificités de votre commune

Afin d'éclairer l'analyse financière, la commune de Dannemarie sera comparée avec des communes considérées comme comparables. Un échantillon, appelé « strate ajustée » a été construit à cet effet.

La sélection a été établie sur la base des critères suivants :

- Communes du Bas Rhin et du Haut Rhin appartenant à un EPCI en FPU
- Dont la population comprise entre 1800 et 2700 habitants environ
- Dont le potentiel financier est relativement proche de celui de Dannemarie (+-25%)

32 communes ont ainsi été identifiées.

La commune sera également comparée à la strate officielle nationale (communes de 2000 à 5000 habitants) et aux autres communes de son EPCI.

NB : la strate officielle change en 2018 avec le passage de la CC en FPU ; la commune sera donc comparée à deux strates officielles, selon les années

	Population INSEE	Potentiel financier/hab
AMMERSCHWIHR	1 826	959
ANDLAU	1 817	852
ASPACH-MICHELBACH	1 830	1 062
BERGHEIM	2 170	1 229
BITSCHWILLER-LES-THANN	1 983	963
BLODELSHEIM	1 984	1 256
BURNHAUPT-LE-BAS	1 918	934
BURNHAUPT-LE-HAUT	1 847	1 136
DAMBACH-LA-VILLE	2 242	1 101
DANNEMARIE	**2 284**	**1 000**
DETTWILLER	2 638	787
EPFIG	2 342	840
HIRSINGUE	2 160	1 025
ILLFURTH	2 513	979
KILSTETT	2 542	907
LABAROCHE	2 242	854
LAPOUTROIE	1 948	928
MARMOUTIER	2 772	1 111
MONSWILLER	2 116	1 041
NEUF-BRISACH	1 944	1 011
REGUISHEIM	1 923	911
RHINAU	2 728	1 136
SAINT-AMARIN	2 303	1 044
SAINTE-CROIX-AUX-MINES	1 950	883
SOULTZMATT	2 463	898
STEINBOURG	2 021	1 009
UFFHOLTZ	1 829	1 135
VILLE	1 867	838
VOLGELSHEIM	2 694	1 422
WILLER-SUR-THUR	1 866	849
WINGERSHEIM LES 4 BANS	2 336	852
WISCHES	2 134	1 027

3) Analyse rétrospective

Les soldes intermédiaires de gestion

Trois définitions simples permettant de comprendre la formation du résultat de fonctionnement et l'évolution de la situation financière de la ville

Les soldes de gestion décomposent le résultat de l'exercice (résultat de fonctionnement pour l'année, hors résultat reporté éventuel) en soldes intermédiaires, chacun traduisant une nature d'opérations spécifique :

L'excédent brut de fonctionnement (EBF) :

Calculé par différence entre les produits et les charges courantes de fonctionnement de l'année (hors charges et produits financiers, produits et charges exceptionnels, hors opérations liées au patrimoine).

Ce solde est l'excédent structurel que dégage la commune sur son fonctionnement courant et constitue donc le socle des marges de manœuvre dont elle dispose.

La capacité d'autofinancement (CAF brute)

Correspond à l'EBF minoré du résultat financier (dont les intérêts de la dette) et des charges et produits exceptionnels (hors gestion patrimoniale)

Il correspond à l'autofinancement de la ville sur l'année, qui doit permettre de couvrir le remboursement du capital de la dette et le cas échéant participer à l'autofinancement de son investissement.

La CAF nette

Elle est calculée à partir de la CAF brute, après déduction de l'amortissement du capital de la dette.

La CAF nette permet d'évaluer la part des investissements nouveaux que la ville peut autofinancer.

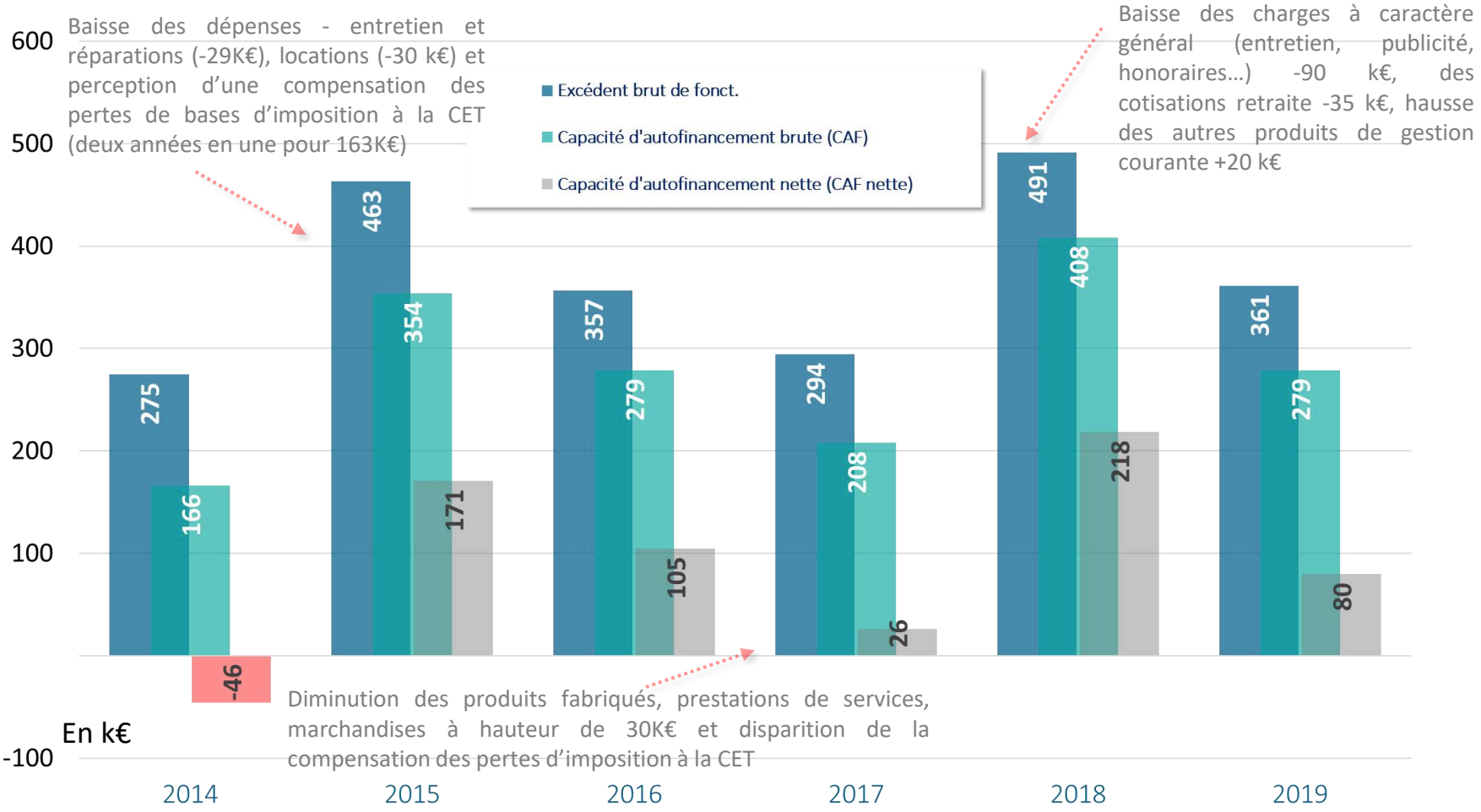
Elle constitue donc un indicateur de l'autonomie de la ville dans le financement de son investissement.

NB : Cette méthode d'analyse est la méthode officielle de la DGFIP ; elle permet notamment une comparaison des éléments aux moyennes des bases nationales (strate ajustée et officielle)

3) Analyse rétrospective

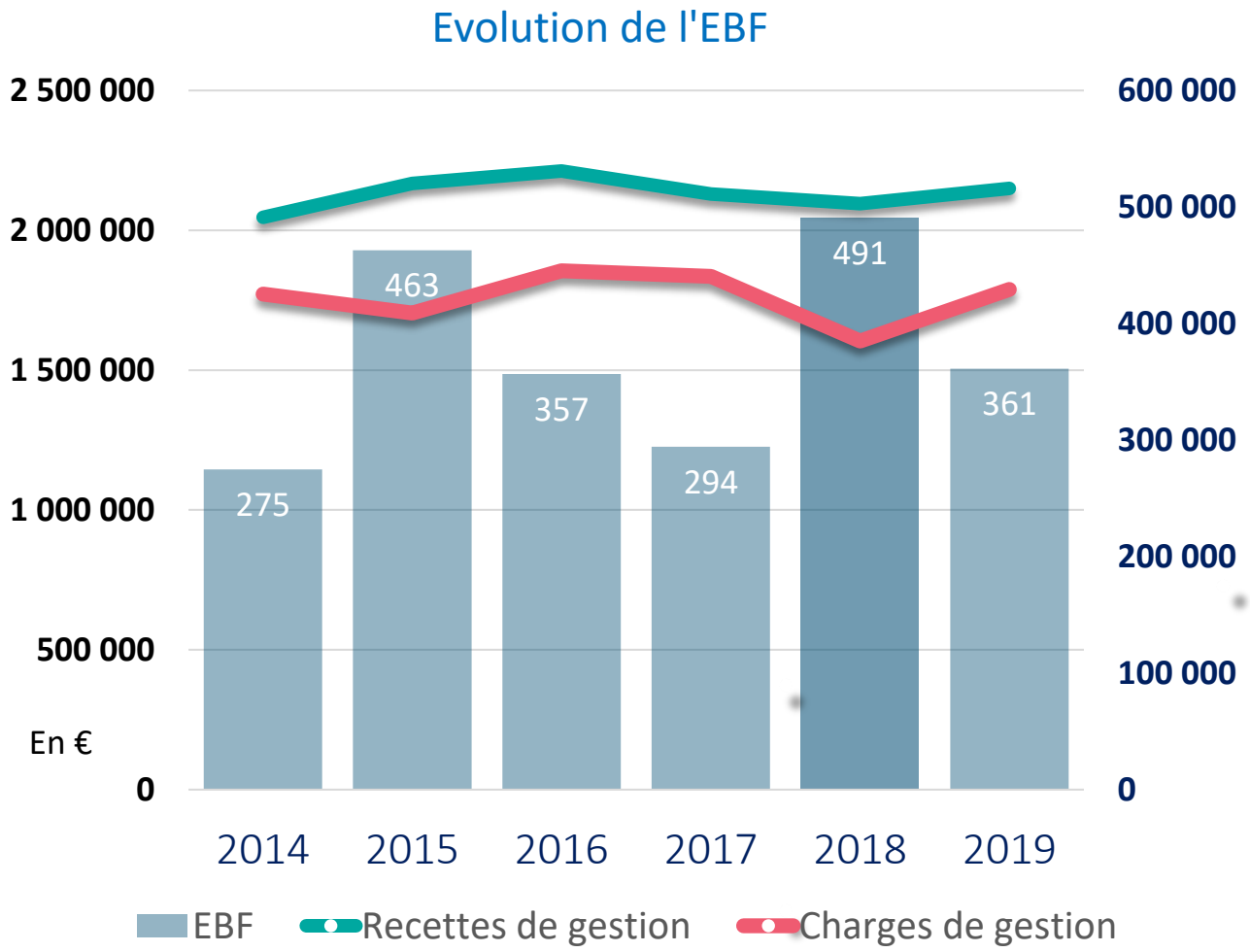
Evolution globale des soldes de gestion 2014-2019

Les soldes de gestion se sont globalement améliorés entre 2014 et 2019. Cette évolution cache de fortes variations annuelles et la situation de 2019 méritera d'être analysée plus en détail.



3) Analyse rétrospective

Soldes de gestion - Evolution de l'excédent brut de fonctionnement 2014-2019



- **Une hausse entre 2014 et 2019**

- **Les variations de l'EBF sont corrélées avec celles des charges de gestion**
De fortes évolutions annuelles liées notamment à l'absence de rattachement des charges de fonctionnement (imputation variable des charges à chaque année)

- **Les produits de gestion ont augmenté sur la période, profitant d'un point bas en 2014 (niveau faible des impôts directs suite à la disparition de l'établissement Peugeot, 2015 étant marqué par la perception de deux années de compensation de cette perte de bases, versée par l'Etat)**

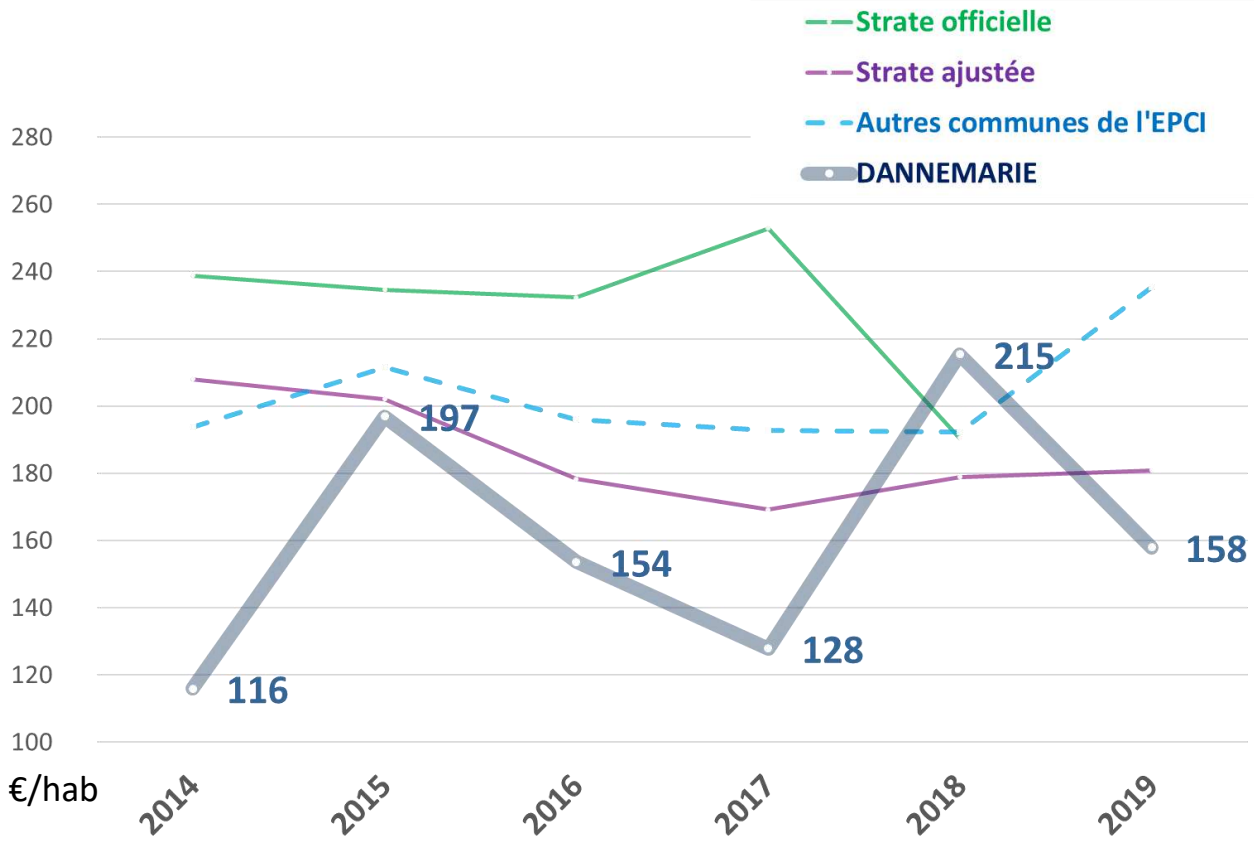
16

3) Analyse rétrospective

Soldes de gestion - Analyse globale de l'excédent brut de fonctionnement

Premier constat général : L'EBF/hab. de Dannemarie se situe généralement en-dessous de celui des différentes strates. La commune dégage donc une moindre marge de manœuvre sur sa gestion courante (= handicap structurel). Cet écart s'est réduit sur la période, notamment du fait de l'accroissement des taux de fiscalité.

L'écart le plus faible est constaté par rapport à la strate ajustée, et le plus fort avec la strate officielle



En €/hab

Ratio EBF / habitant

Moyennes 2014-2019

229,8€/hab.
203,6€/hab.
186,0€/hab.
161,7€/hab.

3) Analyse rétrospective

Soldes de gestion - Analyse globale de l'excédent brut de fonctionnement

La formation de l'EBF : détail des variables sur 2014-2019 :

- Pour ce qui concerne les charges :
 - Les charges à caractère général varient fortement d'une année sur l'autre, effet de l'absence de rattachement à l'exercice
 - Les charges de personnel ont augmenté (particulièrement en 2017, hausse suivie d'une baisse en 2018)
 - Les autres charges de gestion courante ont baissé en 2018 en raison de transferts de charges à la CC SAL (contingent SDIS et contribution Gemapi) mais ont fortement progressé en 2019 (contributions SIA et CC SAL)

- Pour ce qui concerne les produits :
 - Impôts et taxes (chap 73) L'impact du passage de la CC en fiscalité professionnelle unique 2018 : transfert de la fiscalité économique, compensé par la perception de l'attribution de compensation ; à noter également l'impact de la hausse des taux de fiscalité sur les impôts et taxes.
 - Les dotations et participations (chap 74) : perception en 2015 et 2016 d'une compensation pour pertes de bases (suite au sinistre Peugeot) et transfert d'une parte de la DGF à la CC avec la fiscalité professionnelle unique en 2018
 - Recettes de loyers et locations en hausse (chap 75)

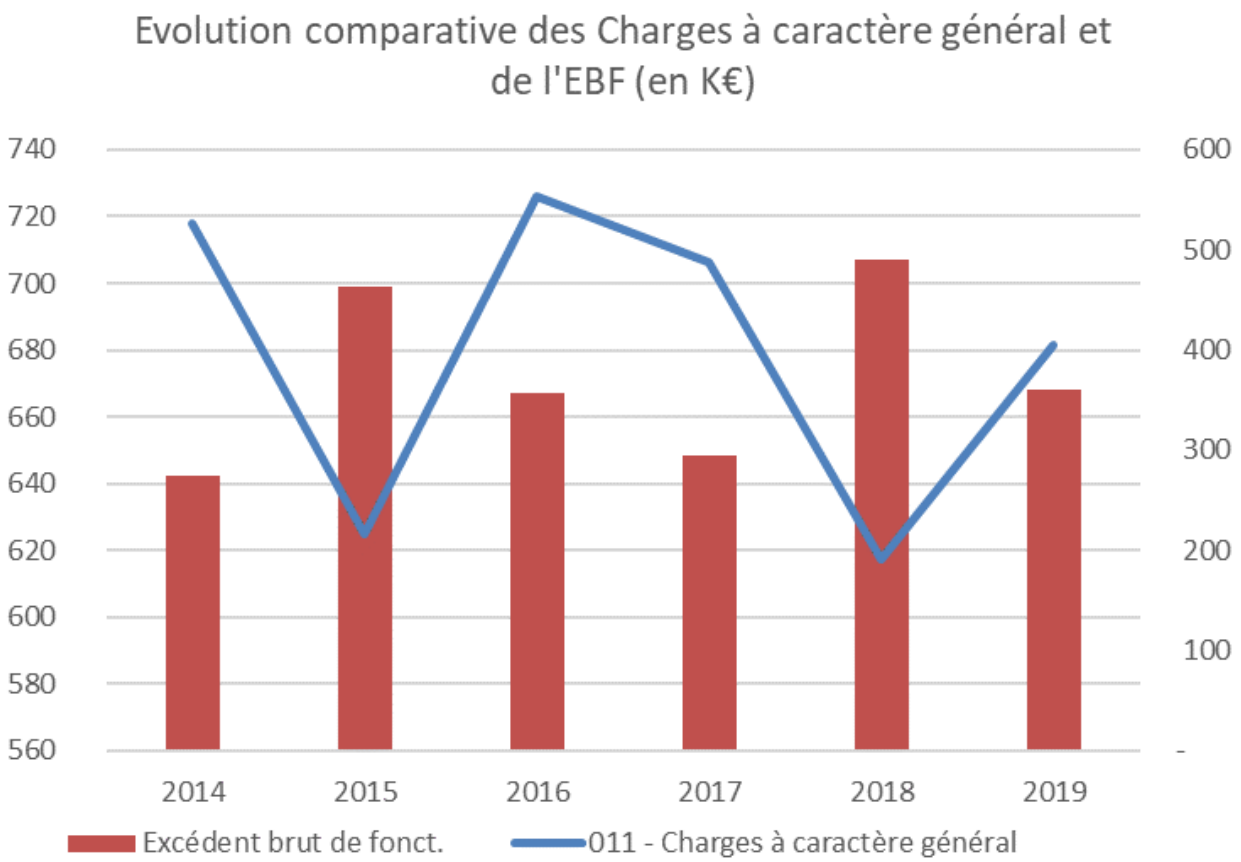
PublicImpact	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2010 /2011	2011 /2012	2012 /2013	2013 /2014	2014 /2015	2015 /2016	2016 /2017	2017 /2018	2018 /2019
011 - Charges à caractère général	717 926	625 017	726 145	706 189	617 261	681 672	31	82	163	-74	-93	101	-20	-89	64
012 - Charges de personnel et frais assimilés	769 699	788 155	804 188	896 155	837 280	866 637	-29	44	14	-5	18	16	92	-59	29
014 - Atténuations de produits	-	-	-	401	-	-									
65 - Autres charges de gestion courante	284 051	291 501	324 877	232 908	150 045	240 366	63	-32	9	-6	7	33	-92	-83	90
Charges de gestion	**1 771 676**	**1 704 673**	**1 855 210**	**1 835 654**	**1 604 586**	**1 788 675**	**64**	**94**	**186**	**-86**	**-67**	**151**	**-20**	**-231**	**184**
013 - Atténuations de charges	73 561	71 073	87 950	87 266	68 652	51 273	-17	13	18	8	-2	17	-1	-19	-17
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services. marchandises	58 483	48 630	64 913	35 327	47 003	49 079	18	49	-58	26	-10	16	-30	12	2
72 - Travaux en régie	-	-	-	-	-	-									
73 - Produits issus de la fiscalité	1 189 023	1 196 201	1 302 746	1 360 629	1 039 799	1 119 976	118	74	13	-123	7	107	58	-321	80
7321 - Fiscalité reversée entre collectivités locales															
73211 - Attribution de compensation	-	-	-	-	442 763	442 763								443	
74 - Dotations et participations	626 402	765 466	618 367	545 091	375 580	380 367	30	11	-2	-9	139	-147	-73	-170	5
75 - Autres produits de gestion courante	99 006	86 251	137 829	101 495	121 788	106 392	-4	10	80	-69	-13	52	-36	20	-15
Recettes de gestion	**2 046 474**	**2 167 621**	**2 211 806**	**2 129 808**	**2 095 585**	**2 149 850**	**144**	**157**	**51**	**-167**	**121**	**44**	**-82**	**-34**	**54**

3) Analyse rétrospective

Analyse détaillée de l'excédent brut de fonctionnement 2014-2019

Focus 1 : Les charges à caractère général (chap. 011)

Dans ses évolutions, l'EBF de Dannemarie dépend en grande partie des charges à caractère général dont les variations sont marquées. En effet, on constate que lorsque ce chapitre diminue, l'EBF augmente significativement.



Des charges de gestion courante en diminution nette entre 2013 et 2014 et entre 2016 et 2018, dont les effets sont visibles sur l'EBF.

A noter : l'impact ici du non rattachement des charges à l'exercice (facultatif pour Dannemarie)

3) Analyse rétrospective

Analyse détaillée de l'excédent brut de fonctionnement 2014-2019

Focus 1 : Les charges à caractère général

Entre 2014 et 2019, parmi les charges à caractère général, quelques observations :

- Forte hausse des charges en 2019 (publicité/communication, contrats, maintenance)
- Hausse sur la période du crédit bail mobilier, de la maintenance, des dépenses de publicité/communication
- Baisse des dépenses d'électricité
- En 2019, externalisation du ménage expliquant l'augmentation du 611

Charges à caractère général

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total	**717925,9**	**625017,3**	**726144,5**	**706188,8**	**617260,6**	**681671,7**
60612 - Énergie - Électricité	76 125	81 547	81 040	70 445	73 030	72 467
60613 - Chauffage urbain	57 655	76 652	54 144	69 138	62 743	60 128
60632 - Fournitures de petit équipement	21 333	20 741	26 335	41 807	26 827	30 341
611 - Contrats de prestations de services	32 271	23 465	18 015	15 354	21 326	39 592
6122 - Crédit-bail mobilier	32 279	26 971	90 756	46 487	51 557	51 054
6156 - Maintenance	37 746	43 991	54 906	49 181	43 484	54 009
623 - Publicité, publications, relations publiques	46 242	48 413	49 652	53 468	40 782	65 438

Charges à caractère général

	Evolutions en k€					Evolutions en %				
	2014-15	**2015-16**	**2016-17**	**2017-18**	**2018-2019**	**2014-15**	**2015-16**	**2016-17**	**2017-18**	**2018-2019**
Total	**-92,9**	**101,1**	**-20,0**	**-88,9**	**64,4**	**-12,9%**	**16,2%**	**-2,7%**	**-12,6%**	**10,4%**
60612 - Énergie - Électricité	5,4	-0,5	-10,6	2,6	-0,6	7,1%	-0,6%	-13,1%	3,7%	-0,8%
60613 - Chauffage urbain	19,0	-22,5	15,0	-6,4	-2,6	33,0%	-29,4%	27,7%	-9,3%	-4,2%
60632 - Fournitures de petit équipement	-0,6	5,6	15,5	-15,0	3,5	-2,8%	27,0%	58,8%	-35,8%	13,1%
611 - Contrats de prestations de services	-8,8	-5,5	-2,7	6,0	18,3	-27,3%	-23,2%	-14,8%	38,9%	85,7%
6122 - Crédit-bail mobilier	-5,3	63,8	-44,3	5,1	-0,5	-16,4%	236,5%	-48,8%	10,9%	-1,0%
6156 - Maintenance	6,2	10,9	-5,7	-5,7	10,5	16,5%	24,8%	-10,4%	-11,6%	24,2%
623 - Publicité, publications, relations publiques	2,2	1,2	3,8	-12,7	24,7	4,7%	2,6%	7,7%	-23,7%	60,5%

3) Analyse rétrospective

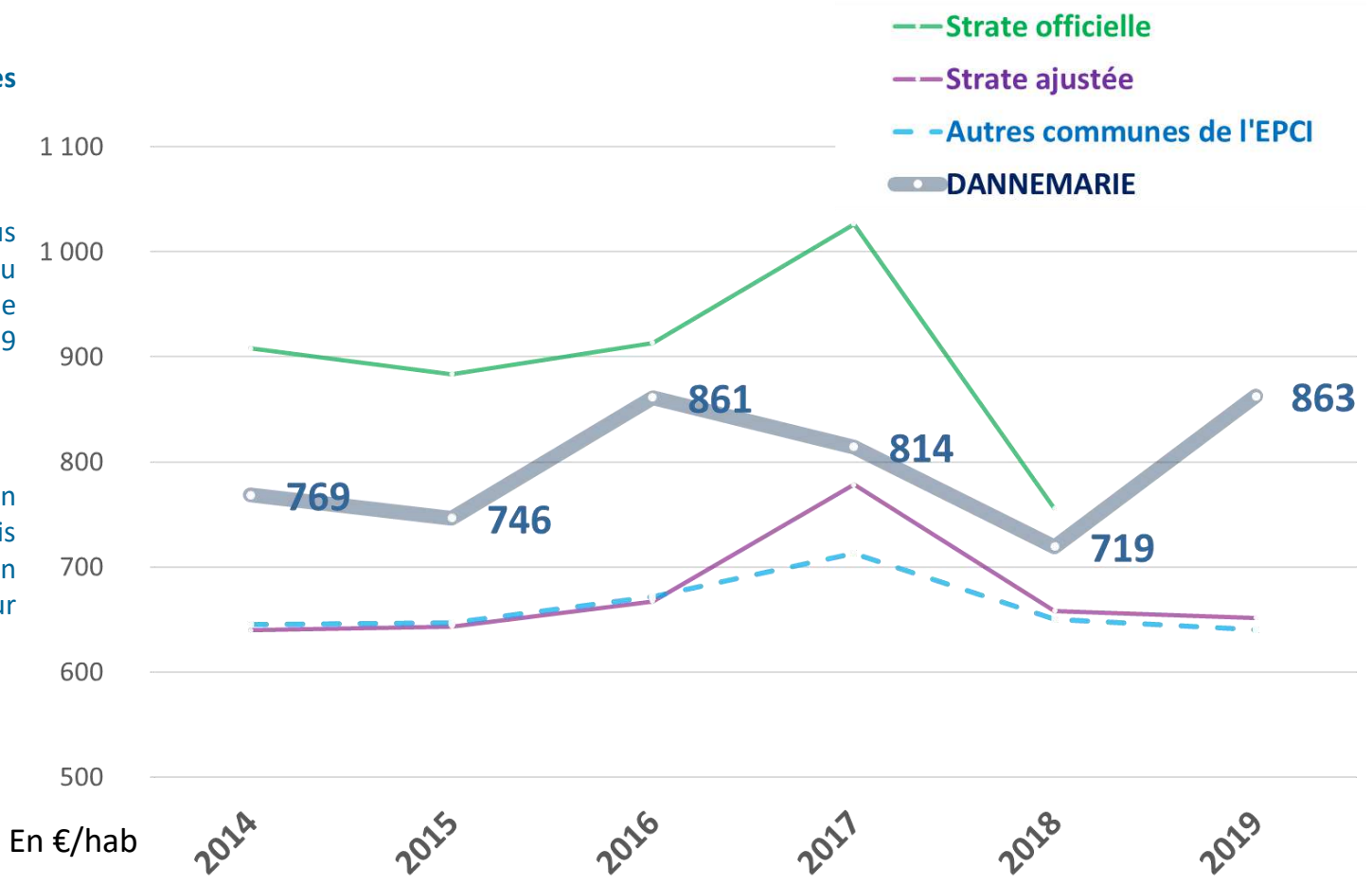
Analyse détaillée de l'excédent brut de fonctionnement 2014-2019

Focus 1 : Les charges à caractère général

L'évolution comparative des charges à caractère général

La commune se situe au dessous de la strate officielle mais au dessus des autres strates, de manière significative en 2019 (externalisation du ménage)

Ces écarts peuvent être liés à un écart de niveau de service mais aussi à des modes de gestion différents (chap 011 = marqueur du degré d'externalisation)



3) Analyse rétrospective

Analyse détaillée de l'excédent brut de fonctionnement 2014-2019

Focus 2 : Les charges de personnel

Entre 2014 et 2019, parmi les charges de personnel, les principaux postes de dépenses sont :
- 6411 – Rémunérations (469 k€)
- 64168 – Autres emplois d'insertion (107 k€)
- 6453 – Cotisations aux caisses de retraites (113 k€)

Il faut noter la forte hausse des charges de personnel en 2017 puis en 2019. L'enjeu sera ici d'engager une démarche d'optimisation de ces charges, en lien avec le niveau de service que souhaiteront les élus.

Charges de personnel

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total	**769 699**	**788 155**	**804 188**	**896 155**	**837 280**	**866 637**
6218 - Autre personnel extérieur	4 129	3 614	4 512	1 321	2 278	37 555
64168 - Autres emplois d'insertion	85 787	117 640	127 687	96 601	102 923	107 258
6411 - Personnel titulaire 1	354 598	354 334	371 070	442 504	455 490	469 036
645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	201 013	202 073	202 809	271 165	214 891	214 316
6411 - Personnel titulaire 1	354 598	354 334	371 070	442 504	455 490	469 036
6413 - Personnel non titulaire 2	104 350	91 115	78 728	45 947	23 240	16 549

Entre 2016 et 2017, on remarque une augmentation des charges de personnels de plus de 90k€ et, après une diminution en 2018, une nouvelle augmentation en 2019 de près de 30k€.

Charges de personnel

	Evolutions en k€					Evolutions en %				
	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-2019	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-2019
Total	**18,5**	**16,0**	**92,0**	**-58,9**	**29,4**	**2,4%**	**2,0%**	**11,4%**	**-6,6%**	**3,5%**
6218 - Autre personnel extérieur	-0,5	0,9	-3,2	1,0	35,3	-12,5%	24,9%	-70,7%	72,4%	1548,9%
64168 - Autres emplois d'insertion	31,9	10,0	-31,1	6,3	4,3	37,1%	8,5%	-24,3%	6,5%	4,2%
6411 - Personnel titulaire 1	-0,3	16,7	71,4	13,0	13,5	-0,1%	4,7%	19,3%	2,9%	3,0%
645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	1,1	0,7	68,4	-56,3	-0,6	0,5%	0,4%	33,7%	-20,8%	-0,3%
6411 - Personnel titulaire 1	-0,3	16,7	71,4	13,0	13,5	-0,1%	4,7%	19,3%	2,9%	3,0%
6413 - Personnel non titulaire 2	-13,2	-12,4	-32,8	-22,7	-6,7	-12,7%	-13,6%	-41,6%	-49,4%	-28,8%

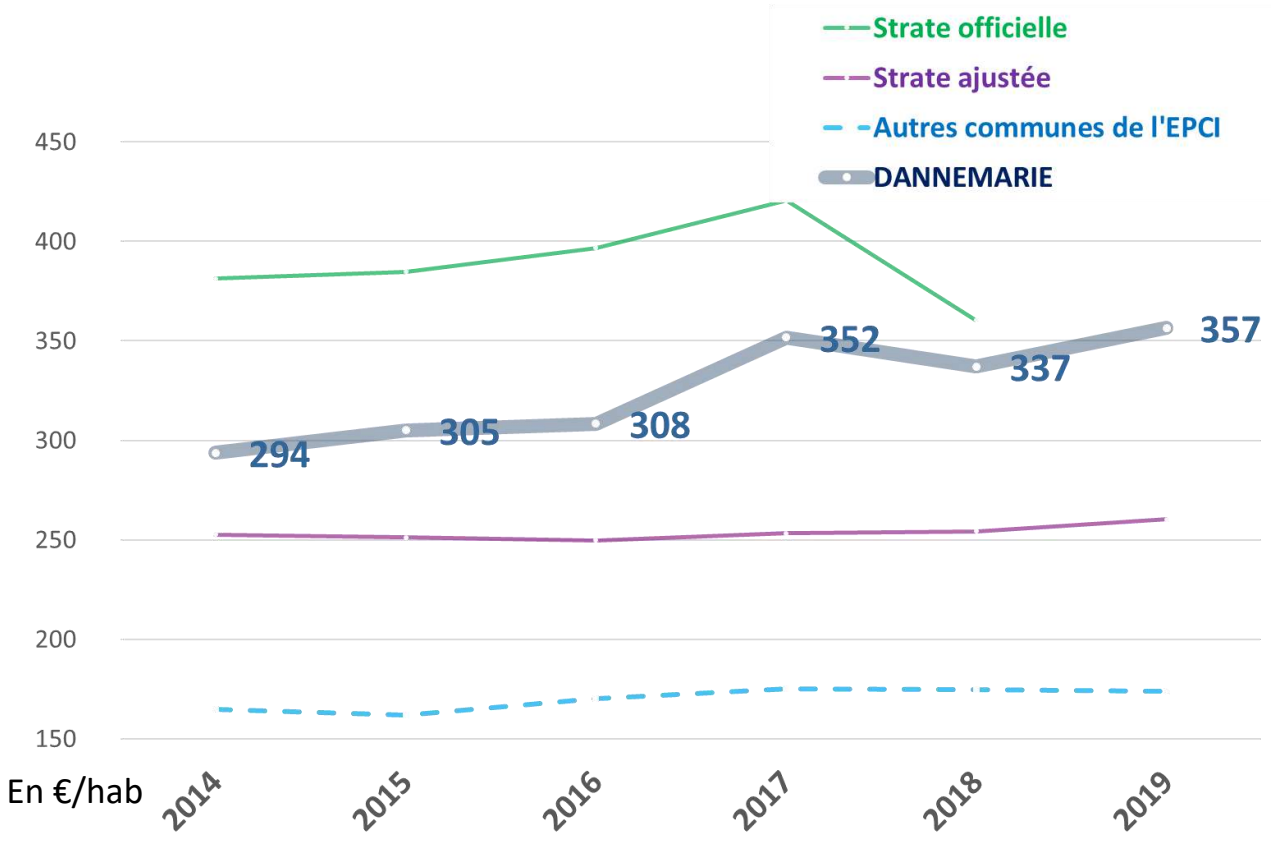
3) Analyse rétrospective

Analyse détaillée de l'excédent brut de fonctionnement 2014-2019

Focus 2 : Les charges de personnel

L'évolution comparative des charges de personnel de Dannemarie se distingue à double titre :

- Sous le niveau de la strate officielle, elle est largement au-dessus de celles de la strate ajustée et des autres communes de l'EPCI.
- Elle connaît une hausse importante quand les moyennes de strates sont plutôt stables.
- La ville a accepté de voir ses contraintes de gestion s'accroître.
- Le niveau de ce chapitre traduit l'intensité des activités menées en régie (versus externalisation) : à noter qu'en 2019, l'externalisation du ménage n'a pas amené une diminution des charges de personnel.



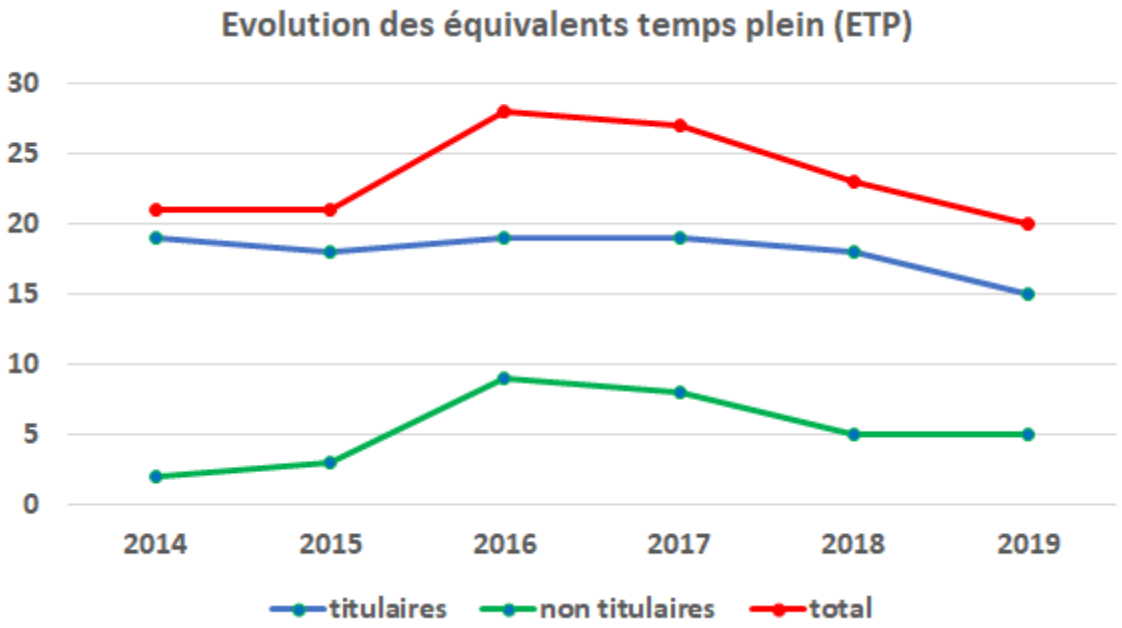
3) Analyse rétrospective

Analyse détaillée de l'excédent brut de fonctionnement 2014-2019

Focus 2 : Les emplois en équivalent temps plein

Après une augmentation du nombre d'emplois en équivalents temps plein (ETP) de 2015 à 2016, le nombre de titulaires et de non titulaires a diminué jusqu'en 2019 (quel impact sur le niveau de service ?) La part des « non titulaires a fortement augmenté (de 10 à 23% - cela se justifie t-il par la nature des postes occupés ?).

A noter également la baisse des postes de la filière technique (-3 ETP – évolution en lien avec une réduction des prestations prises en charge en régie ou réduction du niveau de service ?) La ville dispose en 2019 d'une part de titulaires de catégorie A élevée (14% contre environ 5-7% en moyenne / bilans sociaux – quelle est la nature des postes occupés ?)



3) Analyse rétrospective

Analyse détaillée de l'excédent brut de fonctionnement 2014-2019

Focus 3 : Les autres charges de gestion courante

L'évolution des autres charges de gestion courante de la ville de Dannemarie met en évidence une augmentation des dépenses imputées au compte 6554 – *Contributions aux organismes de regroupement ;* cet article connaît une augmentation de 530,1% entre 2018 et 2019 (contribution à la CCSAL pour 41,8 k€ et contribution au SIA pour 39,5 k€, deux contributions dérogatoires du droit commun, une CC ne pouvant par exemple recevoir une contribution d'une commune membre – le compte utilisé semble donc erroné).

On note également l'absence de comptabilisation entre 2014 et 2016 de subventions au compte 6574 - *Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé (alors que des subventions ont été versées) – problème d'imputation* ; cette dépense augmente entre 2017 et 2019 pour atteindre 55 000 euros lors du dernier exercice.

La baisse en 2018 du 6554 est liée au transfert à la CC du contingent SDIS, qui a été déduit en parallèle de l'attribution de compensation.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total	**284 051**	**291 501**	**324 877**	**232 908**	**150 045**	**240 366**
6554 - Contributions aux organismes de regroupement	73 145	73 346	103 231	35 587	15 694	98 889
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	-	-	-	44 065	49 213	55 492

Autres charges de gestion courante	Evolutions en k€					Evolutions en %				
	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-2019	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-2019
Total	**7,4**	**33,4**	**-92,0**	**-82,9**	**90,3**	**2,6%**	**11,5%**	**-28,3%**	**-35,6%**	**60,2%**
6554 - Contributions aux organismes de regroup	0,2	29,9	-67,6	-19,9	83,2	0,3%	40,7%	-65,5%	-55,9%	530,1%
6574 - Subventions de fonctionnement aux assoc	0,0	0,0	44,1	5,1	6,3	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	11,7%	12,8%

3) Analyse rétrospective

Analyse détaillée de l'excédent brut de fonctionnement 2014-2019

Focus 4 : La fiscalité locale

Ce poste constitue la principale recette de la commune. Il est composé de la fiscalité directe, indirecte et des versements en provenance de la CC SAL (ainsi que le FNGIR, fonds de garantie lié à la réforme de la TP de 2009).

Produits issus de la fiscalité

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total	**1 189 023**	**1 196 201**	**1 302 746**	**1 360 629**	**1 482 562**	**1 562 739**
73111 - Taxes foncières et d'habitation	787 406	772 435	881 062	925 422	782 192	821 867
73211 - Attribution de compensation	-	-	-	-	442 763	442 763
73221 - FNGIR	153 749	147 295	147 295	147 295	147 137	147 250
7351 - Taxe sur la consommation finale d'électricité	46 249	61 247	49 142	50 907	49 379	50 103
7368 - Taxe locale sur la publicité extérieure	13 274	11 127	6 134	-	16 657	33 002
7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	35 437	40 608	34 982	35 264	42 454	65 189

Le compte 73111 – *Taxes foncières et d'habitation* représente sa principale composante.

Le passage en FPU en 2018 a pour effet de baisser le produit perçu, ceci compensé par l'attribution de compensation (figée, hors transferts de charges – qui sont intervenus en 2018 – Gemapi et SDIS).

La commune a bénéficié d'une forte hausse des impôts indirects (droits de mutation tout particulièrement), recette volatile.

Produits issus de la fiscalité

	Evolutions en k€					Evolutions en %				
	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-2019	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-2019
Total	**7,2**	**106,5**	**57,9**	**121,9**	**80,2**	**0,6%**	**8,9%**	**4,4%**	**9,0%**	**5,4%**
73111 - Taxes foncières et d'habitation	-15,0	108,6	44,4	-143,2	39,7	-1,9%	14,1%	5,0%	-15,5%	5,1%
73211 - Attribution de compensation	0,0	0,0	0,0	442,8	0,0	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	0,0%
73221 - FNGIR	-6,5	0,0	0,0	-0,2	0,1	-4,2%	0,0%	0,0%	-0,1%	0,1%
7351 - Taxe sur la consommation finale d'électri	15,0	-12,1	1,8	-1,5	0,7	32,4%	-19,8%	3,6%	-3,0%	1,5%
7368 - Taxe locale sur la publicité extérieure	-2,1	-5,0	-6,1	16,7	16,3	-16,2%	-44,9%	-100,0%	#DIV/0!	98,1%
7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation	5,2	-5,6	0,3	7,2	22,7	14,6%	-13,9%	0,8%	20,4%	53,6%

3) Analyse rétrospective

Analyse détaillée de l'excédent brut de fonctionnement 2014-2019

Focus 4 : La fiscalité locale

L'évolution des contributions directes pour Dannemarie résulte d'une conjugaison d'un effet taux (+16% environ pour la TH et la TFB, moindre pour la TFNB) et d'un effet bases (hausse décidée par l'Etat + variation physique : +15,6% pour la TH, +4,9% pour la TFB).

Il faut noter que les variations de bases de taxe d'habitation (forte hausse en 2015 mais baisse en 2016) sont liées à des évolutions législatives (ex. «part des veufs et veuves, effet fiscal à relier avec l'évolution des compensations de TH – chap. 74). L''année 2018 est marquée par le transfert de la CFE à la CC (FPU).
A noter que la commune a mis en place une TH sur les logements vacants pour lutter contre la vacance des logements (10 k€ de produit).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TH - base nette	2 591 142	2 925 000	2 850 291	2 887 650	2 994 910	2 996 102
TH taux	13,71%	14,12%	14,54%	14,98%	15,44%	15,90%
Taxe d'habitation	355 246	413 010	414 432	432 570	462 414	476 380
TFB - base nette	2 815 429	2 700 677	2 760 789	2 851 485	2 908 491	2 954 491
TFB taux	9,46%	9,74%	10,03%	10,33%	10,64%	10,96%
Taxe sur le Foncier Bâti	266 340	263 046	276 907	294 558	309 463	323 812
TFNB - base nette	16 735	16 888	18 952	19 972	19 954	20 284
TFNB taux	41,29%	42,53%	43,81%	46,12%	46,49%	47,88%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	6 910	7 182	8 303	9 211	9 277	9 712
CFE - base nette	862 870	864 658	907 807	*923 899*		
Variation nominale		7 766	8 647	3 631	0	0
N-1	1 333 626	862 870	864 658	907 807	923 899	0
TH taux	18,43%	18,98%	19,55%	20,14%		0,00%
Cotisation foncière des entre	159 027	164 112	177 476	186 073	-	-
Total	787 522	847 350	877 119	922 413	781 154	809 904

	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019
TH - base ne	12,88%	-2,55%	1,31%	3,71%	0,04%
TH taux	2,99%	2,97%	3,03%	3,07%	2,98%
Taxe d'habit	16,26%	0,34%	4,38%	6,90%	3,02%
TFB - base n	5,52%	0,72%	1,02%	2,0%	1,6%
TFB taux	2,96%	2,98%	2,99%	3,00%	2,00%
Taxe sur le F	-1,24%	5,27%	6,37%	5,06%	4,64%
TFNB - base	-1,97%	-2,91%	0,52%	-0,1%	1,7%
TFNB taux	3,00%	3,01%	5,27%	0,80%	2,00%
Taxe sur le F	3,94%	15,60%	10,94%	0,71%	4,69%
CFE - base n	-1,97%	-2,91%	0,52%		
Variation nomi	0,90%	1,00%	0,40%		
TH taux	2,98%	3,00%	3,02%		
Cotisation fc	3,20%	8,14%	4,84%		
Total	7,60%	3,51%	5,16%	-15,31%	3,68%

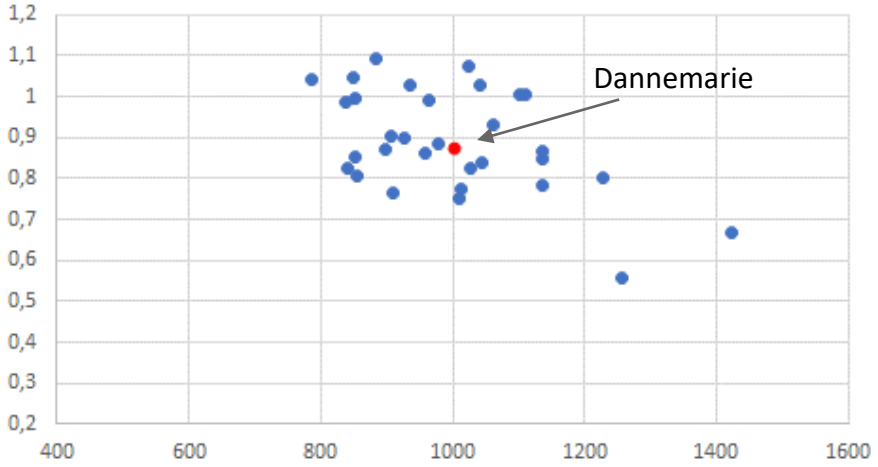
3) Analyse rétrospective

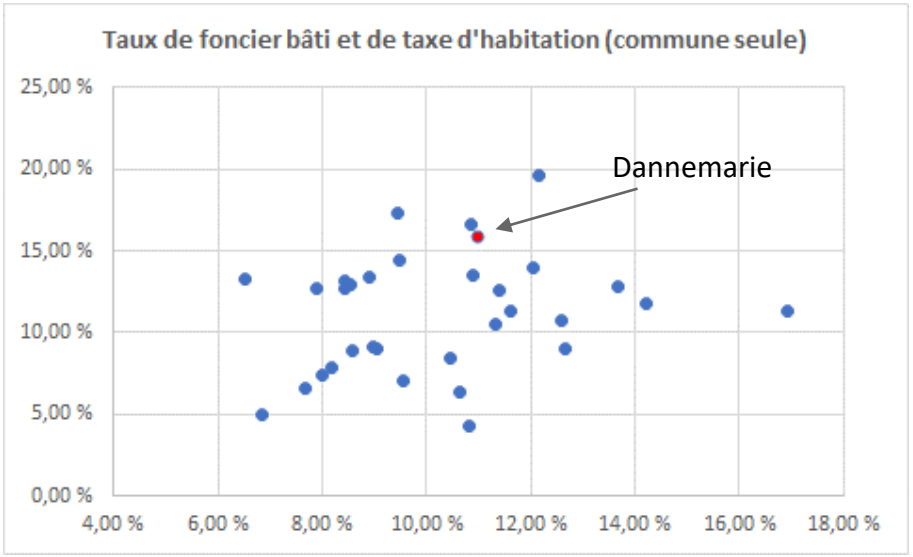
Analyse détaillée de l'excédent brut de fonctionnement 2014-2019

Focus 4 : La fiscalité locale

Comment se positionne la commune en termes de richesse fiscale (importance des bases) et de pression fiscale (importance des taux) :

- **Prise en compte d'indicateurs que sont le potentiel financier (richesse fiscale) et l'effort fiscal (pression fiscale)** : Dannemarie se situe dans une position moyenne sur les deux indicateurs en 2019 (donc après la hausse des taux enregistrée depuis 2014).
- **Approche comparative au travers des deux principales recettes fiscales (taxe d'habitation et taxe sur le foncier bâti)** : le taux de taxe d'habitation de la ville est plutôt bas comparativement aux autres communes de la strate ajustée (dont les taux sont inférieurs aux taux moyens nationaux)… mais cette taxe est en cours de suppression pour les résidences principales ; la ville est moins bien positionnée pour le foncier bâti (4ème taux le plus élevé sur 32).





- Potentiel financier (abscisses, en €/hab) : mesure de la richesse fiscale (en intégrant la DGF perçue)
- Effort fiscal (ordonnées) : égal à 1 si pression fiscale équivalente à la moyenne de toutes les communes

- Taux de TH (abscisses)
- Taux de foncier bâti (ordonnées)

28

3) Analyse rétrospective

Analyse détaillée de l'excédent brut de fonctionnement 2014-2019

Focus 5 : Les dotations et participations

Dotations et participations

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total	**626 402**	**765 466**	**618 367**	**545 091**	**375 580**	**380 367**
7411 - Dotation forfaitaire	397 251	342 871	291 861	301 253	139 567	129 467
74121 - Dotation de solidarité rurale	62 915	73 405	78 870	82 356	85 486	93 525
74832 - Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle	52 536	52 573	53 168	-	-	-
74834 - État - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	2 292	1 866	1 451	46 831	39 782	38 732
74835 - État - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	23 144	27 124	23 769	31 076	18 949	19 114
748311 - Compensation des pertes de bases d'imposition à la CET	-	163 280	64 373	-	-	-
748313 - Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	70 995	77 449	77 449	77 449	77 449	76 196

Le chapitre dotations et participations est globalement en diminution sur toute la période 2014-2019, consécutivement à la baisse des dotations décidée par l'Etat et à la mise en place de la FPU.

La baisse de 2018 est liée au transfert d'une partie de la DGF à la CC (ex compensation part salaires, transfert compensé par l'attribution de compensation).

On note encore une augmentation du compte 74121 – *Dotation de solidarité rurale* qui passe en 2014 de 62 915 euros à 93 525 euros en 2019 (effort de l'Etat en matière de péréquation)

A noter enfin la compensation pour pertes de bases (suite au sinistre Peugeot), en 2015-16.

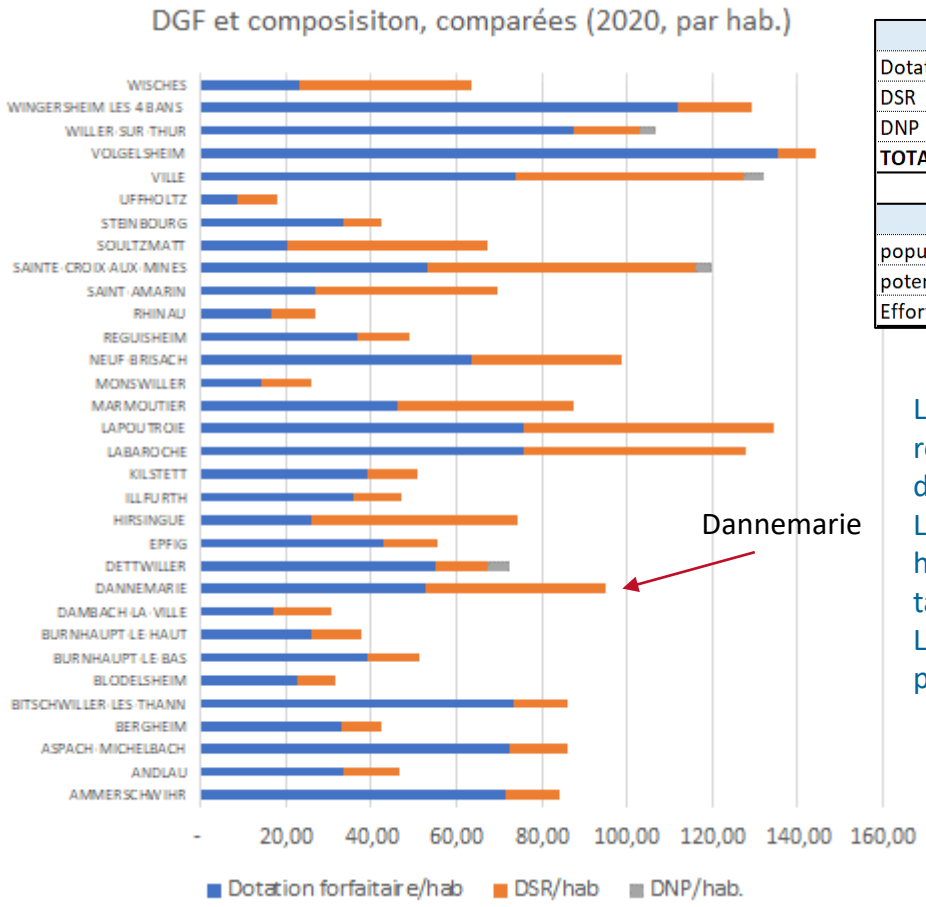
Dotations et participations	Evolutions en k€					Evolutions en %				
	2014-15	**2015-16**	**2016-17**	**2017-18**	**2018-2019**	**2014-15**	**2015-16**	**2016-17**	**2017-18**	**2018-2019**
Total	**139,1**	**-147,1**	**-73,3**	**-169,5**	**4,8**	**22,2%**	**-19,2%**	**-11,8%**	**-31,1%**	**1,3%**
7411 - Dotation forfaitaire	-54,4	-51,0	9,4	-161,7	-10,1	-13,7%	-14,9%	3,2%	-53,7%	-7,2%
74121 - Dotation de solidarité rurale	10,5	5,5	3,5	3,1	8,0	16,7%	7,4%	4,4%	3,8%	9,4%
74832 - Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle	0,0	0,6	-53,2	0,0	0,0	0,1%	1,1%	-100,0%	#DIV/0!	#DIV/0!
74834 - État - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	-0,4	-0,4	45,4	-7,0	-1,1	-18,6%	-22,2%	3127,5%	-15,1%	-2,6%
74835 - État - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	4,0	-3,4	7,3	-12,1	0,2	17,2%	-12,4%	30,7%	-39,0%	0,9%
748311 - Compensation des pertes de bases d'imposition à la CET	163,3	-98,9	-64,4	0,0	0,0	#DIV/0!	-60,6%	-100,0%	#DIV/0!	#DIV/0!
748313 - Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	6,5	0,0	0,0	0,0	-1,3	9,1%	0,0%	0,0%	0,0%	-1,6%

3) Analyse rétrospective

Analyse détaillée de l'excédent brut de fonctionnement 2014-2019

Focus 5 : Les dotations et participations

Comparaison entre Dannemarie et les autres communes de la strate ajustée : la commune bénéficie d'un niveau de dotations plutôt plus élevé, notamment car elle bénéficie de la DSR – bourg centre (contrepartie de ses charges de centralité)



	2014	2019	ev €	ev %
Dotation forfaitaire (hors compensation part salaires)	147 305	129 467	- 17 838	-12,1%
DSR	62 915	93 525	30 610	48,7%
DNP	-	-	-	
TOTAL	**210 220**	**222 992**	**12 772**	**6,1%**

	2014	2019	ev %
population	2 378	2 295	-3,5%
potentiel financier/hab	1 012,60	992,78	-2,0%
Effort fiscal	83,0%	89,7%	8,1%

La dotation forfaitaire a baissé (impact de la contribution au redressement des finances publiques mais aussi de la baisse de la population).

La DSR a fortement augmenté, compensant cette baisse (la hausse de la DSR a été générée notamment par la hausse des taux de fiscalité – hausse de l'effort fiscal).

La commune a également « bénéficié » de la baisse de son potentiel financier.

30

3) Analyse rétrospective

Analyse détaillée de l'excédent brut de fonctionnement 2014-2019

Focus 6 : autres produits de gestion courante

La commune perçoit des recettes significatives de loyers (biens loués à titre onéreux) et autres locations d'espaces (personnes privées, entités publiques et privées). Ces recettes permettent de valoriser le patrimoine communal ; elles devraient être mises en parallèle avec les coûts générés par ce patrimoine (entretien, assurance, impôts locaux).
Cette recette a augmenté de plus de 7% entre 2014 et 2019.

Autres produits de gestion courante

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total	**99 006**	**86 251**	**137 829**	**101 495**	**121 788**	**106 392**
752 - Revenus des immeubles	50 946	54 140	55 188	64 758	46 414	46 684
758 - Produits divers de gestion courante	46 860	30 911	81 441	35 337	74 175	58 508

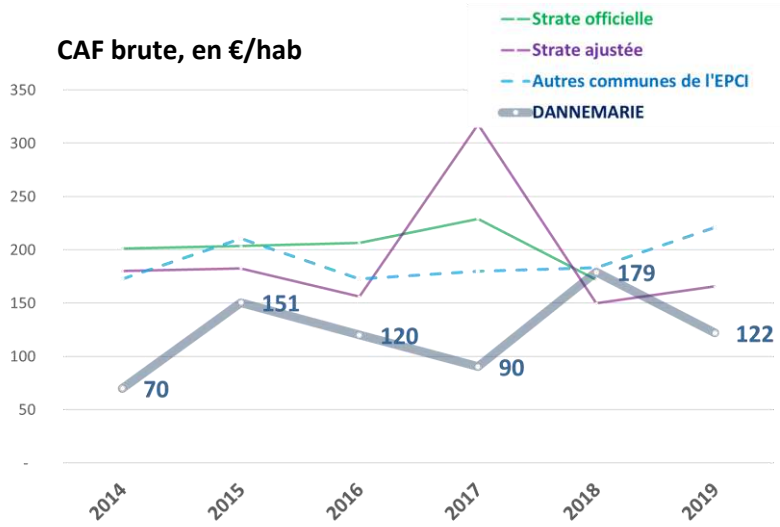
Autres produits de gestion courante	Evolutions en k€					Evolutions en %				
	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-2019	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-2019
Total	**-12,8**	**51,6**	**-36,3**	**20,3**	**-15,4**	**-12,9%**	**59,8%**	**-26,4%**	**20,0%**	**-12,6%**
752 - Revenus des immeubles	3,2	1,0	9,6	-18,3	0,3	6,3%	1,9%	17,3%	-28,3%	0,6%
758 - Produits divers de gestion courante	-15,9	50,5	-46,1	38,8	-15,7	-34,0%	163,5%	-56,6%	109,9%	-21,1%

31

3) Analyse rétrospective

Capacité d'autofinancement brute

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Excédent brut de fonctionnement (EBF)	**274 798**	**462 948**	**356 595**	**294 154**	**491 000**	**361 174**
76 - Produits financiers	**213**	**154**	**8 179**	**2**	**2**	**2**
76 - Autres	213	154	8 179	2	2	2
66 - Charges financières	**109 992**	**107 104**	**89 590**	**85 959**	**80 430**	**77 058**
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	108 392	106 504	89 590	85 959	80 430	77 058
668 - Autres charges financières	1 600	-	-	-	-	-
6688 - Autres	-	600	-	-	-	-
Solde des opérations financières	**- 109 779**	**- 106 950**	**- 81 411**	**- 85 956**	**- 80 428**	**- 77 056**
77 - Produits exceptionnels	**1 088**	**-**	**15 000**	**-**	**7 643**	**651**
7788 - Produits exceptionnels divers	1 088	-	15 000	-	-	600
773 - Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéanc	-	-	-	-	143	-
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-	-	-	7 500	51
67 - Charges exceptionnelles	**23**	**1 808**	**11 580**	**480**	**9 752**	**5 872**
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	23	1 808	11 580	480	8 838	-
67 - Autres	-	-	-	-	914	5 872
Solde des opérations exceptionnelles	**1 066**	**- 1 808**	**3 420**	**- 480**	**- 2 109**	**- 5 222**
Capacité d'autofinancement brute (CAF)	**166 085**	**354 190**	**278 604**	**207 717**	**408 462**	**278 897**



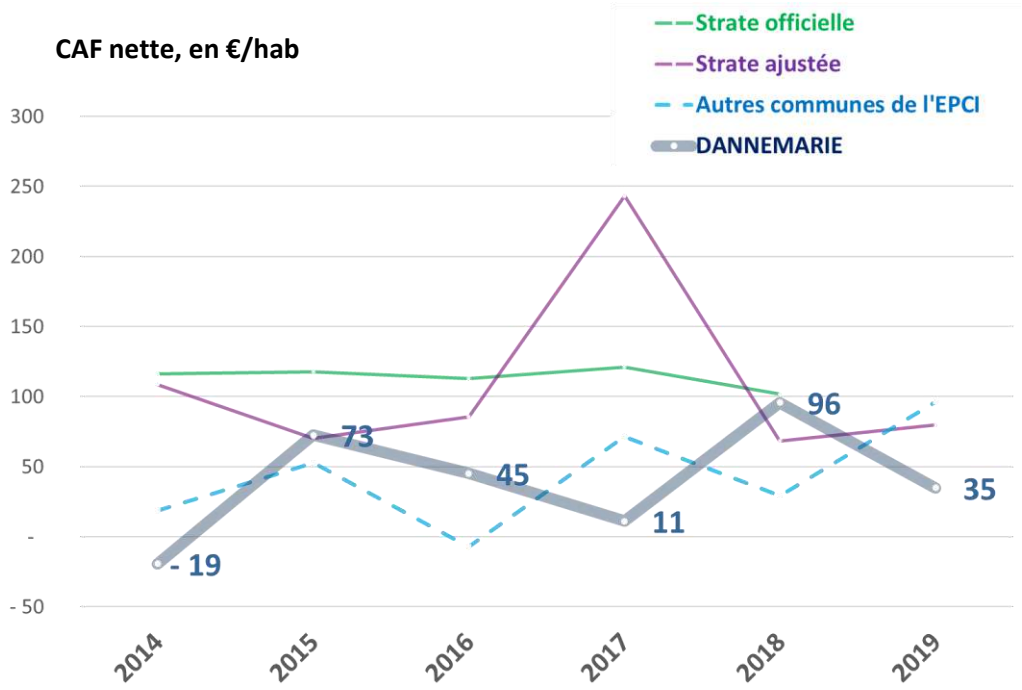
La commune a vu sa CAF brute croître en lien avec la hausse de l'EBF, mais aussi avec la baisse des charges financières (désendettement jusqu'en 2018 et taux d'intérêt bas).
L'impact de l'emprunt de 2019 n'est pas encore perceptible ici.
La commune se situe à un niveau inférieur, voire très inférieur aux strates, sauf en 2018.

32

3) Analyse rétrospective

Capacité d'autofinancement nette

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Capacité d'autofinancement brute (CAF)	**166 085**	**354 190**	**278 604**	**207 717**	**408 462**	**278 897**
1641 - Emprunts en euros	211 981	183 520	173 844	181 880	190 114	199 266
Total remboursement du capital de la dette	**211 981**	**183 520**	**173 844**	**181 880**	**190 114**	**199 266**
Capacité d'autofinancement nette (CAF nette)	**- 45 896**	**170 670**	**104 761**	**25 837**	**218 348**	**79 631**



La CAF nette était négative en 2014 et est redevenue positive dès 2015.

L'évolution sur la période a été très irrégulière, en lien avec l'évolution de la CAF brute.

La commune dispose d'une CAF nette inférieure à la majorité des strates analysées ici (dans des proportions parfois importantes, comme en 2014 et 2019).

Le risque pour la ville : la ville entame un cycle de fort investissement en fin de période sans disposer d'un socle d'autofinancement net indispensable dans le cadre d'une telle stratégie.

33

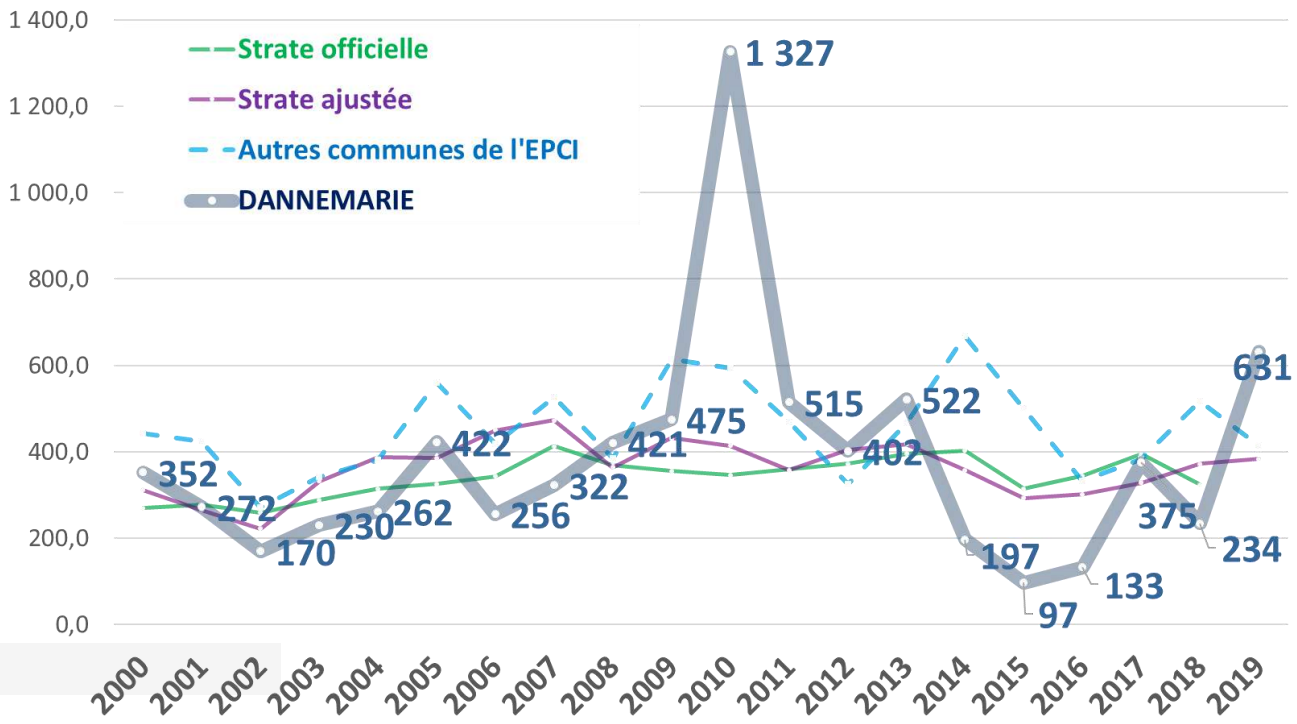
3) Analyse rétrospective

Analyse des investissements

Total des dépenses d'équipement

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total 2014-2019
Total	**467 006**	**227 527**	**308 150**	**862 372**	**941 334**	**1 306 076**	**4 112 464**
20 - Immobilisations incorporelles	15 652	93 294	93 160	133 046	2 387	12 960	350 499
21 - Immobilisations corporelles	188 523	19 333	79 150	103 695	177 451	127 379	695 531
23 - Immobilisations en cours	245 741	114 899	135 840	625 630	761 496	1 165 737	3 049 344

Dépenses d'équipement (chap 20, 204, 21 et 23), en €/hab



L'effort d'investissement de la commune a été très variable depuis 2000, traduction de plusieurs cycles d'investissement. Longtemps inférieur aux moyennes, cet effort a été très fort en 2010 puis en 2019.

Quel est l'état du patrimoine communal ? C'est la réponse à cette question qui permet d'apprécier si le niveau d'investissement est satisfaisant ou pas (enjeu de mise aux normes, de logique d'entretien préventif et plus seulement curatif, d'optimisation des charges de fonctionnement induites, d'efficacité énergétique, etc.).

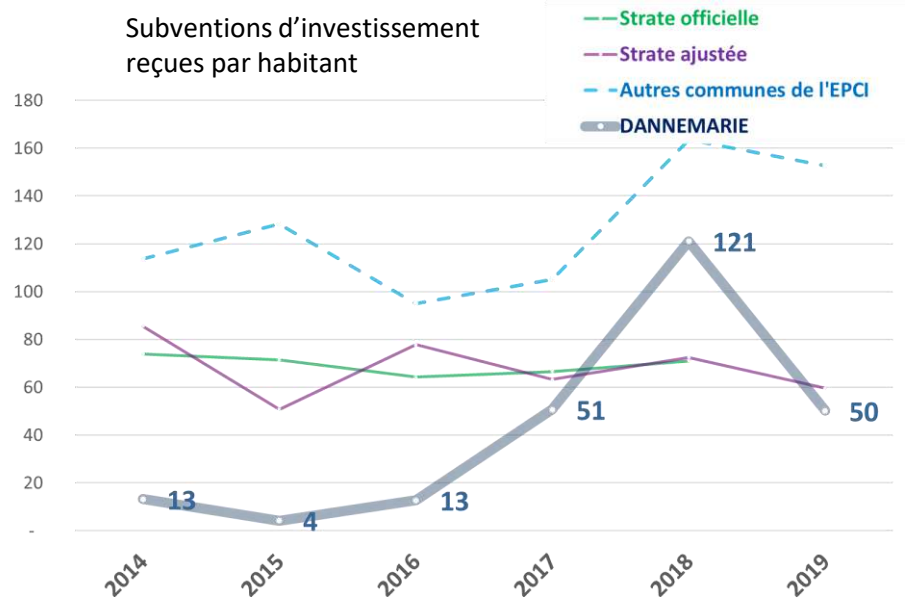
34

3) Analyse rétrospective

Analyse des modalités de financement de l'investissement

		2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL 2014-19
Dépenses d'investissement hors dette		**513**	**228**	**308**	**862**	**941**	**1 317**	**4 169**
MOYENNE 2014-2019								
13,3%	CAF nette positive	-46	171	105	26	218	80	553
7,6%	Produits de cession	8	5	125	32		146	315
15,0%	Dotations (FCTVA, TLE, …)	104	123	76	63	127	132	625
13,9%	Subventions	31	10	30	117	276	115	578
10,2%	Ressources propres d'inv.		12	4		408		424
35,3%	Emprunts	125				700	645	1 470
26,8%	Prélèvement sur le fonds de roulement	291			625		200	1 116
122%	**Total des ressources**	**513**	**321**	**339**	**862**	**1 729**	**1 317**	**5 081**

Subventions d'investissement reçues par habitant



La commune a financé son effort d'investissement entre 2014 et 2019 en recourant majoritairement à l'emprunt (35%) et au prélèvement sur le fonds de roulement (26,8%).

Cette option s'avère intéressante dans un contexte de taux d'intérêt bas ; en revanche, la faiblesse relative du financement via la CAF nette et les autres ressources propres (35% - seuil recommandé de 50%) est problématique (risque de voir l'emprunt financer une part sans cesse croissante de l'investissement)

A noter les subventions (cf/ graphe ci-contre) : elles sont globalement faibles, sauf en fin de période, en lien avec le niveau d'investissement.

35

4. Investissement et moyens de financement

Analyse de l'endettement

Flux de dettes et encours

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Remboursement en capital de la det	211 981	183 520	173 844	181 880	190 114	199 266
Emprunts nouveaux	124 500	-	-	-	700 000	645 000
Encours de la dette au 31/12	**3 198 393**	**3 015 236**	**2 841 393**	**2 659 513**	**3 169 399**	**3 615 133**

Capacité de désendettement (encours de dette 31/12 / CAF, en années)



La dette de la commune a stagné jusqu'en 2018 incluse. La hausse a été concentrée sur la seule année 2019.

La solvabilité de la ville (appréciée au travers du ratio de la capacité de désendettement) est demeurée inférieure celle des communes comparables.

Une alerte : la commune a repris un cycle fort d'investissement en 2019 alors que son endettement était déjà élevé (11,5 années en 2019). **Un choix problématique dans le contexte du mandat 2020-2026.**

Si la ville avait soldé sa ligne de trésorerie en 2019, son encours de dette aurait été majoré de 11,5% ainsi que ses ratios d'endettement (plus de 12,5 années)

La dette de la commune est intégralement classée en A1 dans la charte Gissler, manifestant une absence de risques.

La commune a contracté deux emprunts à taux révisables, choix judicieux dans un contexte de baisse des taux ces dernières années (ils ne représentent que moins de 20% de l'encours)

A noter un prêt relais de 700 k€ à rembourser en 2022.

Les taux fixes sont parfois élevés au regard des taux actuels mais une renégociation des indemnités serait nécessaire pour rendre acceptable un réaménagement.

36

Public Impact Management

Sommaire

A. ANALYSE RETROSPECTIVE

1. Environnement institutionnel et financier
2. Analyse de la qualité comptable et de la qualité budgétaire
3. Analyse des soldes de gestion 2014-2019
4.

B. ANALYSE PROSPECTIVE

1. Hypothèses prospectives
2. Résultats
3. Conclusion

1. Hypothèses prospectives

Le contexte de 2020 et du mandat 2020-2026

Le mandat 2020-26 débute dans un contexte difficile et très incertain

LA CRISE COVID

- Une crise COVID qui impacte les collectivité locales à des titres divers :
 - prise en charge de dépenses liées à la crise sanitaire
 - mise en œuvre de mesures « anti crise » et recherche de réponses à la crise économique et sociale,
 - impact sur les recettes très différencié selon les types de collectivités locales (les départements, régions et EPCI sont davantage touchés sur les communes). Les incertitudes liées à la durée et à l'intensité de la crise imposent la prudence et de conserver des marges de manœuvre pour y faire face sur la durée.
- Une crise qui a vu l'Etat mettre en place des dispositifs d'étalement ou de compensation financière : étalement possible des dépenses 2020 liées à la crise sanitaire, compensation des pertes de ressources fiscales et domaniales subies en 2020 (avec versement en 2020 et ajustement en 2021)
- Les communes sont invitées à participer à des plans de relance locaux, tant pour faire face aux conséquences économiques de la crise qu'aux effets sur le tissu social (ex. habitants, associations, etc.)

UNE MODIFICATION PROFONDE DES MODALITES DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

- La suppression de la taxe d'habitation va se matérialiser en 2021 avec la substitution de la taxe d'habitation par la taxe foncière départementale :
 - Une compensation intégrale et dynamique (annoncée)
 - La suppression de tout financement des services publics par les « non propriétaires »
 - Une réduction de l'autonomie fiscale pour les communes « sous compensée », telles que Dannemarie
 - Un impact sur le potentiel fiscal et l'effort fiscal et donc sur les dotations, difficile à anticiper
- L'annonce par l'Etat de la réduction de 50% de la base de foncier bâti pour l'industrie (pour ce qui concerne les communes mais les EPCI sont encore davantage concernés)
- Une évolution très incertaine à moyen terme des dotations d'Etat compte tenu du creusement du déficit public et de la dette publique… même si à court terme peu d'évolutions sont anticipées

1. Hypothèses prospectives

Le contexte de 2020 et du mandat 2020-2026

Les effets de la suppression de la TH sur la ville

- La ville fait partie des communes « sous compensées » : la taxe foncière départementale est inférieure à la parte de la taxe d'habitation des résidences principales (la commune continuera de percevoir une TH sur les résidences secondaires et certains autres locaux, mais cette part est minime)
- La compensation sera intégrale et dynamique mais jusqu'à quand…
- La commune va subir une diminution de son autonomie fiscale (ce que rapporte « 1 point d'impôts » en cas de hausse des taux)
- Simulation de l'impact en 2021 et en dynamique « le « point d'impôt » :

Bases nettes de TH 2020	3 116 653,08 €
Taux de TH 2017	14,98%
Produit de TH compensé	**466 874,63 €**
Compensations TH 2020	21 681,00 €
Moyenne sur 3 ans des rôles supplémentaires de TH	- €
Bases nettes TH 2019	**2 996 102,00 €**
Bases Résid secondaires 2019	**135 523,00 €**
part des résidences secondaires	**4,5%**
Bases nettes du foncier départemental 2019	2 779 013,00 €
Bases nettes du foncier communal 2020	2 992 000,00 €
Taux de foncier communal 2020	11,28%
Taux de foncier départemental 2020	13,17%
Bases exonérées habitations 2 ans - commune	20 071,00 €
Bases exonérées habitations 2 ans - EPCI	24 522,00 €
Bases exonérées habitations 2 ans - département	32 470,00 €
Compensations d'exonérations - département	?
Produit que la commune va perdre (TH résid principales)	**467 437,44 €**
Produit que la Commune va récupérer - ex TFB Départementale	**370 642,55 €**
Coefficient correcteur	**1,17**
Compensation en année N	**96 794,90 €**
= la commune est sous compensée (le produit transféré est inférieur au produit perdu)	
1 point de fiscalité en 2020 (TH+TFB)	**8 330,45 €**
1 point de fiscalité en 2021 (TFB)	**7 315,44 €**
évolution	**-12,2%**

La commune est sous compensée

1% de taux en plus « rapportera » 12% de moins

La ville de Dannemarie est confrontée à une crise majeure en 2020, montrant une accélération brutale de la dégradation déjà perceptible en 2019

Cette crise est de trois ordres :

- Une crise budgétaire : la commune ne dispose pas des ressources budgétaires pour faire face à ses dépenses 2020 qui relèvent pour une part importante d'engagements antérieurs à 2020 (marchés notifiés au titre du MHA tout particulièrement). La question qui se pose dès lors est celle de la sincérité du compte administratif 2019 pour ce qui concerne les restes à réaliser en dépenses et en recettes mais aussi du BP 2020.
- Une crise de trésorerie : malgré un tirage de 950 k€ sur ses lignes de trésorerie à fin septembre (maximum autorisé), la ville n'est pas mesure de faire face aux factures présentées par ses fournisseurs et autres dépenses résultant d'engagements juridiques
- Une crise financière devenue structurelle : l'ampleur des engagements contractés va nécessiter la mobilisation d'emprunts très importants qui vont grever durablement les finances de la ville, imposant des mesures fortes en fonctionnement

La crise budgétaire

- La question des restes à réaliser – dépenses 2019 : les dépenses inscrites en RAR doivent correspondre aux dépenses engagées (engagées juridiquement et donc comptablement) non mandatées. Une analyse des marchés conclus par la ville pour le seul projet du MHA avant le 1er janvier 2020 aboutit à un montant de RAR théorique nettement supérieur au montant inscrit au CA 2019 (2 518 k€ contre 787 k€) ? Un document signé par l'ancien maire atteste de cet écart et démontre que les RAR ont été sous évalués de manière très importante.
- Les restes à réaliser en recettes : la même analyse réalisée sur les recettes semble corroborer a priori le montant inscrit en 2019 (970 k€) ; en réalité, une analyse des RAR en dépenses permet de constater qu'il n'y a pas toujours de cohérence entre les RAR en recettes et les dépenses (mandatées et/ou engagées) pour les projets concernés.
- Il faut noter que la réévaluation à la hausse des RAR en dépenses et/ou une réévaluation à la baisse des RAR – recettes dans ces proportions entraîne un déficit du CA 2019 au-delà du seuil autorisé (78% contre 10% des recettes de fonctionnement – seuil plafond).
- Le budget 2020 devra être complètement revu à l'aune d'une anticipation des engagements de la ville d'ici la fin de l'année.

1. Hypothèses prospectives

Le contexte de 2020 et du mandat 2020-2026

La crise de trésorerie

- Situation au 28/9-30/9

Analyse de la situation de trésorerie

Encaisse au 30/9		52 275
Encours des lignes de trésorerie	-	950 000
Trésorerie du budget annexe Eau	-	14 267
Dettes à court terme	-	718 127
Créances à court terme		25 062
Factures non mandatées (au 28/9)	-	681 130
Situation nette du budget principal	**-**	**2 286 187**

cette situation nette pourra être couverte en partie par l'emprunt

Données : balance du compte de gestion au 30/9 et liste des dépenses en attente de mandatement établi par la ville

- La trésorerie nette de la commune est très fortement négative : -2 286,2 k€ ; la ville doit faire face à la fois aux dépenses à mandater, aux dépenses mandatées restant à régler et aux encours de lignes de trésorerie (qui devraient théoriquement être soldées en fin d'année).
- La ville peut en l'état actuel du budget contracter un emprunt de 990 k€ maximum… sauf décision modificative. La question sera de modifier les prévisions budgétaires et de convaincre des banques de lui accorder ces crédits, ce qui pourra s'avérer difficile compte tenu d'une solvabilité très dégradée (un établissement aurait opposé un refus à la demande de la ville, trois autres ayant donné un accord de principe ?)
- Le montant des factures non mandatées est considérable : 681 k€ (soit plus de 5% des dépenses totales d'une année) ; la ville fait face à des intérêts de retard significatifs.

1. Hypothèses prospectives

Hypothèses postes par postes

La crise financière : la dégradation de la solvabilité de la ville

- Des premières simulations financières ont été réalisées, sur la base d'hypothèses formulées pour les différents postes de dépenses et de recettes
- La difficulté pour élaborer ces simulations provient de la programmation incertaine du projet de groupe scolaire qui impacte fortement les équilibres de la ville, mais de manière différenciée selon son phasage.
- Des hypothèses ont été formulées concernant le CA 2020 prévisionnel (taux de réalisation simulés) et concernant les années 2021 à 2026

Charges de fonctionnement

- **Charges à caractère général :**
 - 2020 : réalisation anticipée à 100% (impact charges COVID et dépenses restant à mandater)
 - Années suivantes : 1,5% par an
- **Charges de personnel :**
 - 2020 : réalisation à 100%
 - Années suivantes : 2,5% par an à effectifs constants (départs mais également arrivée d'agents, les deux mouvements se compensant)
- **Autres charges de gestion courante :**
 - 2020 : réalisation à 100% Charges élus : : +1% par an
 - Contributions : +1%
 - Subventions : stables
- **Charges financières** : intérêts relatifs à la dette actuelle (+ intérêts dette nouvelle – 1,5% sur 20 ans) + 1
- **Autres charges : 1 500 € de charges exceptionnelles et amortissements/provisions 7 000 € en 2020**

1. Hypothèses prospectives

Hypothèses postes par postes

Produits de fonctionnement

- **Atténuations de charges :**
 - 2020 : 37 k€ (prév de 66,1 k€)
 - Années suivantes : 4% du chap 012
- **Produits des services et du domaine :**
 - 2020 : réalisation à hauteur de 34 k€ (prév de 44 k€ et réal de 49 k€ en 2019)
 - Années suivantes : 2,5% par an
- **Impôts et taxes :**
 - 2020 :
 - Impôts directs : 100%
 - Taxe add droits de mutation : 10 k€ (42 k€ prévus 0 réal au 28/9)
 - TCFE (électricité) : 45 k€ (contre 51 k€ prévus)
 - TLPE : 20 k€
 - Années suivantes :
 - Impact suppression TH
 - Évol des bases de 1,2% par an et +2% par an pour les taux
 - Pas de hausse des taux (dans une première hypothèse)
- **Dotations et participations :**
 - Dotation forfaitaire : baisse de 5% par an (impact population et écrêtement)
 - DSR : +5% par an (abondement de l'enveloppe nationale par l'Etat)
 - Compensations fiscales : stables pour les compensations – taxes foncières
- **Autres produits de gestion courante** :
 - 2020 : loyers en baisse ainsi que les locations (75 : 56 k€ contre 106 en 2019)
 - Années suivantes : retour à une recette de 101 k€ en 2021 au niveau de ce chapitre

1. Hypothèses prospectives

Hypothèses postes par postes

Dépenses d'investissement

- **Dépenses d'équipement :**
 - 2020 : 2 500 k€ réalisés (1 937 k€ réalisés à fin septembre – sans intégrer les retards de mandatements)
 - Années suivantes :
 - Groupe scolaire : 1 500 k€ par an sur 3 ans (TTC), 2024-26
 - Investissement récurrent : 300 k€ par an (tous les autres investissements et notamment le gros entretien et les renouvellements de matériels)

- **Remboursement du capital de la dette :**
 - Échéancier dette actuelle
 - Dette nouvelle : dette à annuités constantes sur 20 ans à 1,5%

Recettes d'investissement

- **FCTVA : 16,404% des dépenses de n-1** (également FCTVA en fonctionnement – dépenses d'entretien voirie et bâtiments)
- **Taxe d'aménagement** : 20 k€ en 2020 et 40 k€ par an ensuite
- **Subventions :**
 - 2020 : 413 k€ (MHA)
 - Années suivantes :
 - MHA : 544 k€ en 2021
 - Groupe scolaire : 400 k€ en 2021 et 591 k€ en 2022
- **Emprunts : équilibre chaque année par l'emprunt pour le financement de l'investissement** (90% de l'excédent de fonctionnement de l'année étant affecté en n+1 au financement de l'investissement, ce qui permet de minorer l'emprunt)

2. Résultats

Scénario de base – déséquilibre réel en 2022

Une première simulation a été établie sur la base des hypothèses mentionnées ci-dessus ; Elles permettent, non pas d'anticiper ce que seront les CA des années à venir, mais de mettre en évidence des dynamiques afin d'anticiper les effets à moyen terme des hypothèses. La ville devra adapter sa stratégie financière afin d'éviter de subir la dégradation ainsi anticipée.

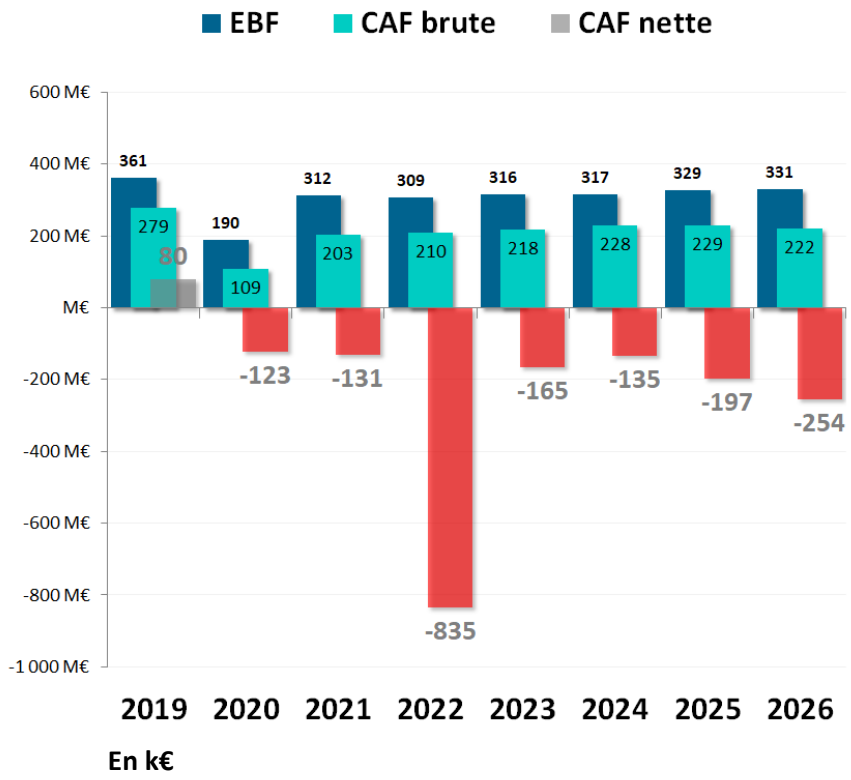
Cette simulation montre une dégradation forte dès 2020 (emprunt de 2,3 M€ à réévaluer en fonction des besoins de trésorerie - et recettes de fonctionnement dégradées suite à la crise) / Accentuation de la dégradation les années suivantes : déséquilibre budgétaire en 2022 (emprunt relais à rembourser) : mesures à prendre et situation critique 2025-26 (dans cette simulation les taux de fiscalité augmentent de 3% par an).

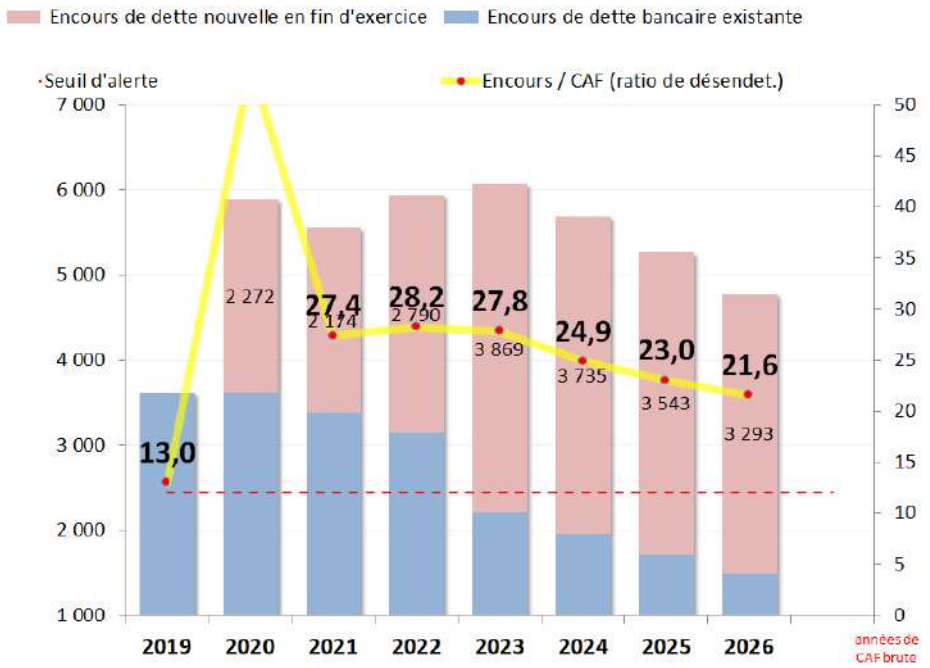
SOLDE DE GESTION	Evol. An. Moy. 2019/2026	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits de gestion	1,29%	2 150	2 015	2 150	2 181	2 225	2 263	2 311	2 352
Charges de gestion	1,76%	1 789	1 825	1 838	1 873	1 909	1 945	1 983	2 021
EBF	-1,23%	361	190	312	309	316	317	329	331
Résultat financier	5,1%	-77	-80	-109	-98	-97	-88	-99	-109
Solde des op. excep. (hors cessions)	-33,5%	-5							
CAF brute	-3,2%	279	109	203	210	218	228	229	222
Am. du capital de la dette	13,2%	199	232	334	1 045	383	363	426	476
CAF nette	-218,0%	80	-123	-131	-835	-165	-135	-197	-254
Variation FdR		-17	285	542	-305	-351	-463	-567	-1 003
Résultat + report de fonctionnement		501	336	229	226	-517	-587	-1 154	-2 156
Résultat global		380	482	1 024	719	368	-95	-661	-1 664
"Ressources propres"	<am.Kal	557	332	602	295	303	313	535	527
Equilibre réel		VRAI	VRAI	VRAI	FAUX	FAUX	FAUX	VRAI	VRAI
CAF brute / RRF (Taux de CAF)	15%	12,1%	5,4%	9,4%	9,6%	9,8%	10,1%	9,9%	9,4%
Encours / CAF (ratio de désendet.)	12 ans	13, ans	53,9 ans	27,4 ans	28,2 ans	27,8 ans	24,9 ans	23, ans	21,6 ans
Encours / RRF (ratio surendettement)	90%	157%	292%	258%	272%	273%	251%	228%	203%

2. Résultats

Scénario de base – déséquilibre réel en 2022

Autres résultats : mise en évidence de l'enjeu de l'année 2022 (remboursement du prêt relais) et de l'importance de la charge de la dette comme facteur majeur de la dégradation (l'EBF est stable, les CAF et CAF nette diminuent rapidement)





2. Résultats

Scénario alternatif « suppression du groupe scolaire »

Simulation des effets d'une suppression du projet de groupe scolaire

Augmentation annuelle des taux de 3% et suppression des dépenses pour le groupe scolaire ainsi que des subventions liées : pas d'effet avant 2025 lié à la suppression du projet de groupe scolaire qui était réalisé en seconde partie de mandat. Ce sont l'encours de la dette et la CAF nette qui sont impactés (emprunt moins lourd en 2024-26)

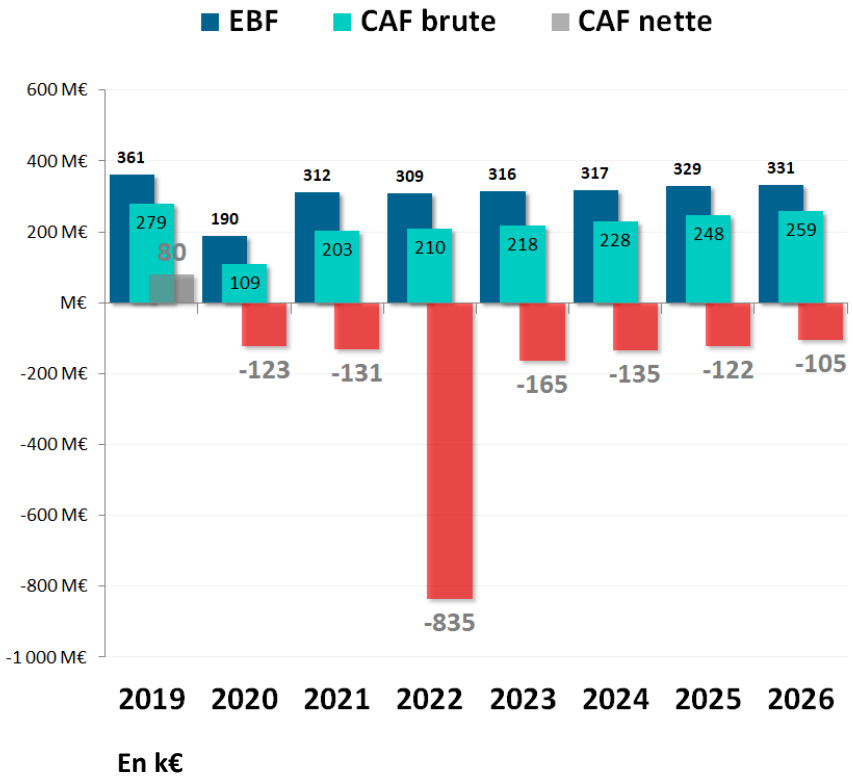
SOLDE DE GESTION	Evol. An. Moy. 2019/2026	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits de gestion	1,29%	2 150	2 015	2 150	2 181	2 225	2 263	2 311	2 352
Charges de gestion	1,76%	1 789	1 825	1 838	1 873	1 909	1 945	1 983	2 021
EBF	-1,23%	361	190	312	309	316	317	329	331
Résultat financier	-1,0%	-77	-80	-109	-98	-97	-88	-80	-72
Solde des op. excep. (hors cessions)	-33,5%	-5							
CAF brute	-1,0%	279	109	203	210	218	228	248	259
Am. du capital de la dette	9,0%	199	232	334	1 045	383	363	371	364
CAF nette	-204,0%	80	-123	-131	-835	-165	-135	-122	-105
Variation FdR		-17	285	542	-305	-351	-320	-690	-1 131
Résultat + report de fonctionnement		501	336	229	226	-517	-587	-1 135	-2 265
Résultat global		380	482	1 024	719	368	48	-642	-1 773
"Ressources propres"	<am.Kal	557	332	602	295	303	313	332	344
Equilibre réel		VRAI	VRAI	VRAI	FAUX	FAUX	FAUX	FAUX	FAUX
CAF brute / RRF (Taux de CAF)	15%	12,1%	5,4%	9,4%	9,6%	9,8%	10,1%	10,7%	11,0%
Encours / CAF (ratio de désendet.)	12 ans	13, ans	53,9 ans	27,4 ans	28,2 ans	22,9 ans	20,2 ans	17,1 ans	14,9 ans
Encours / RRF (ratio surendettement)	90%	157%	292%	258%	272%	224%	204%	184%	164%

2. Résultats

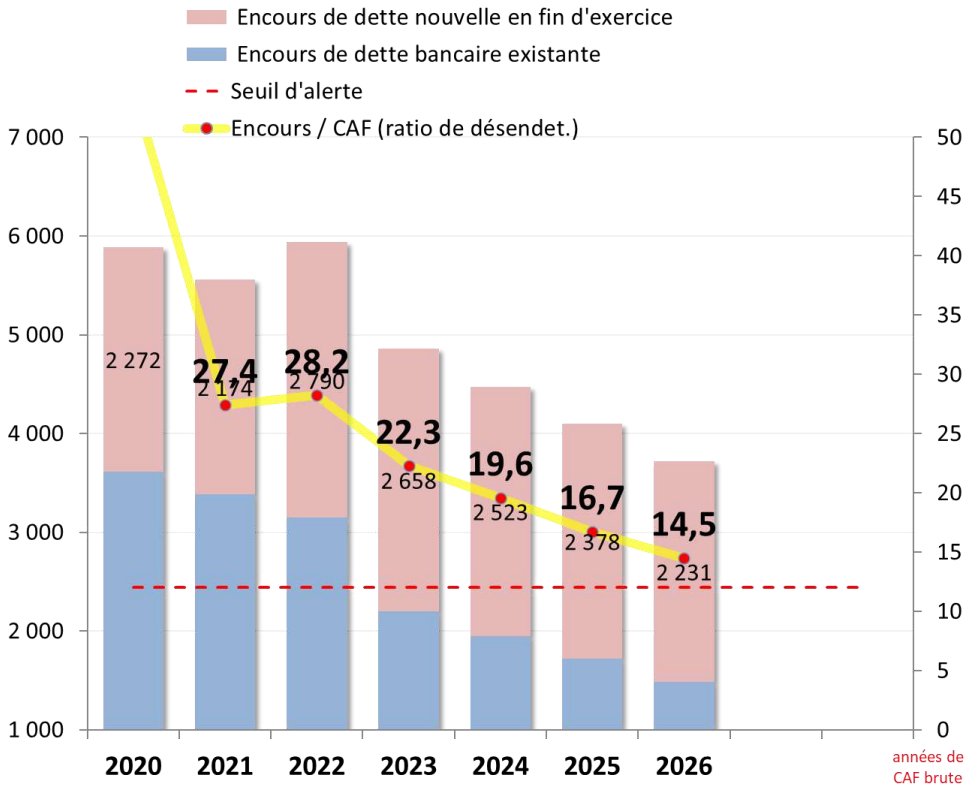
Scénario alternatif « suppression du groupe scolaire »

Simulation des effets d'une suppression du projet de groupe scolaire

Augmentation annuelle des taux de 3% et suppression des dépenses pour le groupe scolaire ainsi que des subventions liées.



En k€



2. Résultats

Scénario alternatif avec le groupe scolaire ET un effort très significatif en fonctionnement (dont une augmentation de fiscalité - taux +25%)

Simulation des effets d'un plan de retour à l'équilibre : dépenses diminuées ou recettes supplémentaires estimées pour atteindre une situation « normalisée » en fin de mandat (effort de 250 k€ en fonctionnement dont +25% pour les taux de fiscalité, soit 185 k€ au titre de cette hausse de fiscalité)

Augmentation de 25% des taux de fiscalité (soit +185 k€ de produit) et au global effort de 200 k€ en fonctionnement d'ici 2022 (35 k€ en 2021 + 30 k€ en 2022). Pour un contribuable ayant une habitation dont la valeur locative est égale à la valeur locative moyenne (3400 €), une hausse de 25% du produit équivaut à une hausse de 104 €.

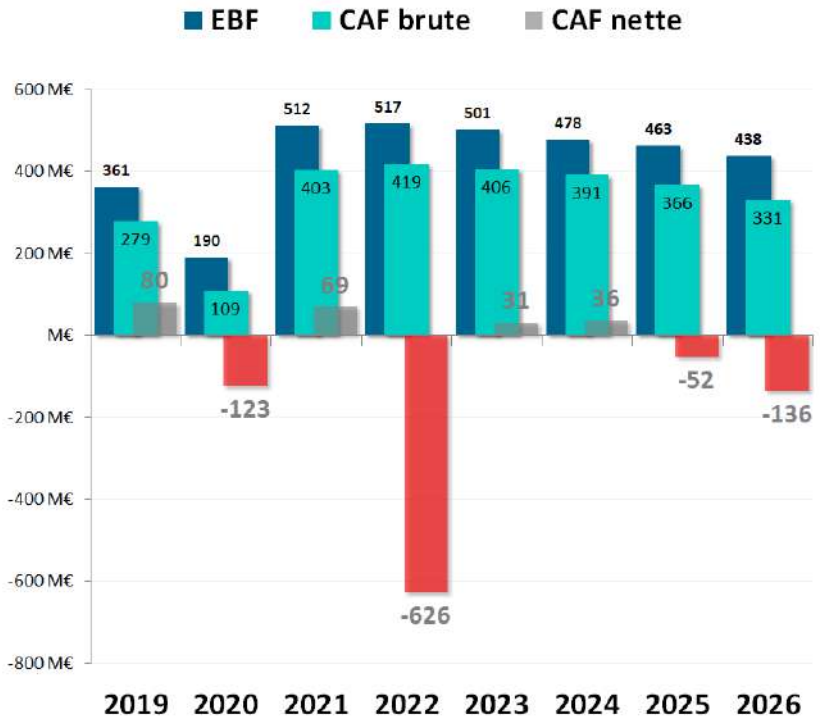
Cette simulation montre que la situation financière de la commune demeure très difficile sur toute la période, sans atteindre un déséquilibre budgétaire, si la renégociation de l'emprunt relais est effectuée. La CAF nette est encore négative en 2026 et la dette atteint 14 années de CAF. (or la renégociation du prêt relais 2022 diminuera la CAF nette des années après 2023)

SOLDE DE GESTION	Evol. An. Moy. 2019/2026	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits de gestion	1,55%	2 150	2 015	2 315	2 325	2 345	2 358	2 380	2 394
Charges de gestion	1,29%	1 789	1 825	1 803	1 808	1 844	1 880	1 918	1 956
EBF	2,79%	361	190	512	517	501	478	463	438
Résultat financier	4,8%	-77	-80	-109	-98	-95	-86	-97	-107
Solde des op. excep. (hors cessions)	-33,5%	-5							
CAF brute	2,5%	279	109	403	419	406	391	366	331
Am. du capital de la dette	12,9%	199	232	334	1 045	375	355	418	467
CAF nette	-208,0%	80	-123	69	-626	31	36	-52	-136
Variation FdR		-17	285	742	-277	-155	-300	-6	119
Résultat + report de fonctionnement		501	336	429	455	-100		-5	113
Résultat global		380	482	1 224	947	792	493	487	606
"Ressources propres"	<am.Kal	557	332	802	503	490	476	671	637
Equilibre réel		VRAI	VRAI	VRAI	FAUX	VRAI	VRAI	VRAI	VRAI
CAF brute / RRF (Taux de CAF)	15%	12,1%	5,4%	17,4%	18,0%	17,3%	16,6%	15,4%	13,8%
Encours / CAF (ratio de désendet.)	12 ans	13, ans	53,9 ans	13,8 ans	13,7 ans	14,5 ans	14,1 ans	14, ans	14, ans
Encours / RRF (ratio surendettement)	90%	157%	292%	240%	247%	251%	234%	214%	193%

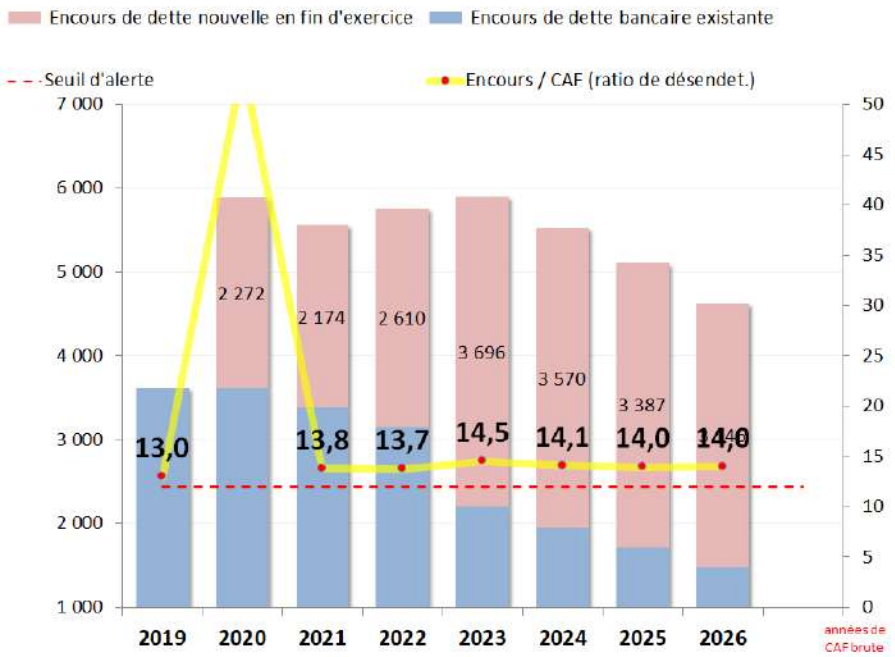
2. Résultats

Scénario alternatif avec le groupe scolaire ET un effort très significatif en fonctionnement (dont une augmentation de fiscalité - taux +25%)

Simulation des effets d'un plan de retour à l'équilibre : dépenses diminuées ou recettes supplémentaires estimées pour atteindre une situation « normalisée » en fin de mandat (volume de 250 k€ en fonctionnement dont +25% pour les taux de fiscalité, soit 185 k€ au titre de cette hausse de fiscalité)



En k€



2. Résultats

Scénario - sans le groupe scolaire » avec un effort en fonctionnement de 250 k€ dont une hausse des taux de 25%

Simulation des effets d'un plan de retour à l'équilibre : effort en fonctionnement + suppression du projet de groupe scolaire

Augmentation de 25% des taux de fiscalité en 2021 (+185 k€ de produit) accompagnée d'un effort en fonctionnement de 65 k€ en 2021-22. La CAF devient ici positive en fin de mandat et le niveau d'endettement redescend à 10 ans, ce au prix d'un effort d'investissement nettement diminué. Le prêt relais 2022 devrait être renégocié (ce qui réduira la CAF nette des années après 2022).

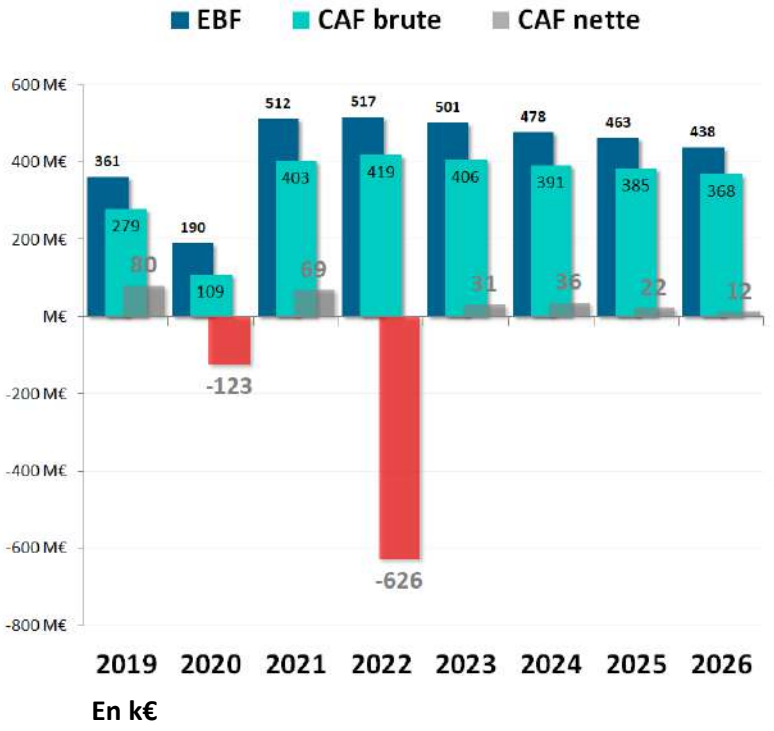
SOLDE DE GESTION	Evol. An. Moy. 2019/2026	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits de gestion	1,55%	2 150	2 015	2 315	2 325	2 345	2 358	2 380	2 394
Charges de gestion	1,29%	1 789	1 825	1 803	1 808	1 844	1 880	1 918	1 956
EBF	2,79%	361	190	512	517	501	478	463	438
Résultat financier	-1,5%	-77	-80	-109	-98	-95	-86	-78	-69
Solde des op. excep. (hors cessions)	-33,5%	-5							
CAF brute	4,1%	279	109	403	419	406	391	385	368
Am. du capital de la dette	8,7%	199	232	334	1 045	375	355	363	356
CAF nette	-23,6%	80	-123	69	-626	31	36	22	12
Variation FdR		-17	285	742	-277	-155	-149	-137	-10
Résultat + report de fonctionnement		501	336	429	455	-100		14	3
Résultat global		380	482	1 224	947	792	643	506	496
"Ressources propres"	<am.Kal	557	332	802	503	490	476	469	453
Equilibre réel		VRAI	VRAI	VRAI	FAUX	VRAI	VRAI	VRAI	VRAI
CAF brute / RRF (Taux de CAF)	15%	12,1%	5,4%	17,4%	18,0%	17,3%	16,6%	16,2%	15,4%
Encours / CAF (ratio de désendet.)	12 ans	13, ans	53,9 ans	13,8 ans	13,7 ans	11,9 ans	11,3 ans	10,6 ans	10,1 ans
Encours / RRF (ratio surendettement)	90%	157%	292%	240%	247%	205%	188%	171%	155%

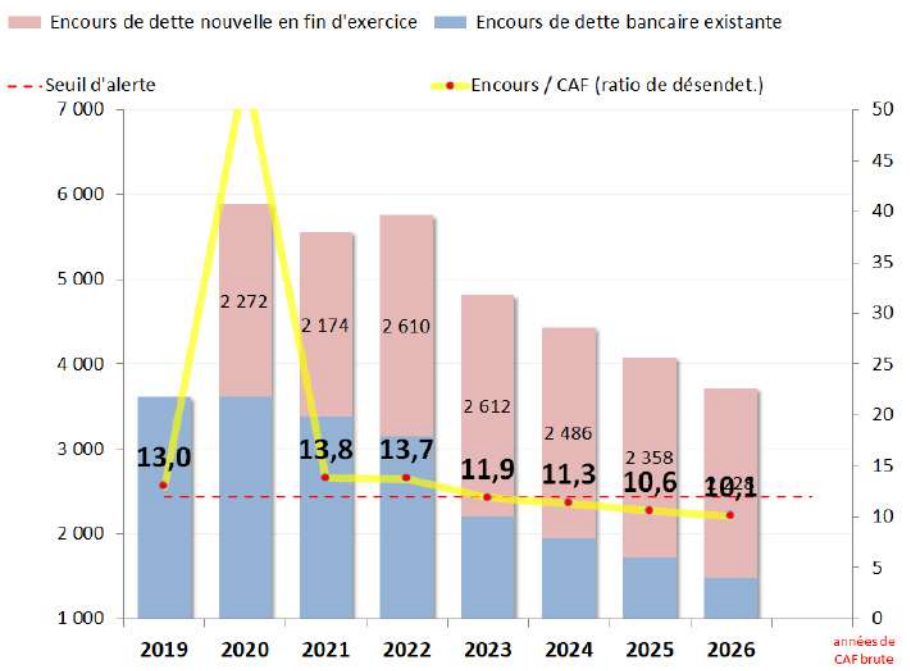
2. Résultats

Scénario - sans le groupe scolaire » avec un effort en fonctionnement de 250 k€ dont une hausse des taux de 25%

Simulation des effets d'un plan de retour à l'équilibre : effort en fonctionnement + suppression du projet de groupe scolaire

Augmentation de 25% des taux de fiscalité en 2021 (+185 k€ de produit) accompagnée d'un effort en fonctionnement de 65 k€ en 2021-22. La CAF devient ici positive en fin de mandat et le niveau d'endettement redescend à 10 ans, ce au prix d'un effort d'investissement nettement diminué. Le prêt relais 2022 devrait être renégocié (ce qui réduira la CAF nette des années après 2022).





3. Conclusion – stratégie financière

L'analyse de la situation 2019-2020 ainsi que les scénarios prospectifs montrent que la commune de Dannemarie fait face à une situation budgétaire et financière préoccupante, résultant de plusieurs facteurs :

- Un compte administratif 2019 qui ne traduit pas la situation réelle de la collectivité en raison d'un niveau des restes à réaliser en dépenses sous évalués (ce qui aboutit à un déficit de plus de 2 M€ en réel)
- Les lignes de trésorerie, non soldées à fin 2019 (mais aussi à fin 2018) ont abouti à sous évaluer le montant des emprunts contractés, contournant ainsi l'autorisation nécessaire du conseil municipal (au travers du vote du montant des emprunts)

La ville est confrontée à une situation budgétaire, financière et de trésorerie très difficile, résultat des décisions ou non décisions prises antérieurement :

- Le COVID a joué un rôle, mais mineur, dans la situation actuelle (dépenses supplémentaires et recettes amoindries)
- La ville ne peut plus faire face à ses dépenses, faute de trésorerie (alors que ses lignes de trésorerie en cours sont toutes utilisées à 100%)
- La ville va devoir recourir fortement et rapidement à l'emprunt dans des proportions importantes à la fois pour financer les investissements du point de vue budgétaire (combler un besoin de financement sous évalué) mais aussi pour régulariser la situation de trésorerie (liée aux lignes de trésorerie à solder et au décalage entre dépenses d'investissement et certaines recettes restant à percevoir)

Cette situation 2020 et le recours à l'emprunt nécessaire vont générer des difficultés, accrues les années suivantes compte tenu des annuités d'emprunt générées par les emprunts de 2020… avec un prêt relais à rembourser en 2022 (qui devra être à nouveau renégocié).

3. Conclusion – stratégie financière

Tous les leviers d'action nous paraissent devoir être utilisés pour faire face à cette situation dans le cadre d'un plan de « retour à l'équilibre » négocié avec les établissements bancaires, en concertation avec l'Etat :

- Au préalable, nécessité de réaliser une analyse fine de la situation budgétaire et de trésorerie : établissement d'un CA prévisionnel 2020 précis et d'un plan prévisionnel de trésorerie afin d'évaluer aussi précisément que possible le besoin d'emprunt, à court ou moyen terme
- Rééchelonnement de la dette actuelle, en contrepartie d'un engagement de prendre des mesures de redressement (économies en fonctionnement / hausse des taux) : renégociation du prêt relais de 700 k€, nouveau prêt relais adossé au montant certain des subventions et FCTVA à percevoir au titre des dépenses réalisées
- Recours à des durées d'emprunt aussi longues que possible pour les nouveaux emprunts (durées correllées à la durée de vie des équipements financés)
- Optimisation des demandes de versement des subventions restant à percevoir (ce qui nécessitera de pouvoir mandater le plus vite possible les dépenses relatives aux opérations)
- Demande auprès de l'Etat de ne pas solder intégralement les lignes de trésorerie au 31/12 afin d'optimiser les charges financières
- Economies de fonctionnement (sur la base d'une analyse des priorités des élus, du niveau de service souhaité, d'une réflexion sur les modalités de gestion, etc.)
- Hausse des recettes non fiscales (effet de levier faible toutefois)
- Hausse des taux de fiscalité dès 2021, qui viserait par exemple à disposer du temps nécessaire pour que les mesures structurelles montrent leurs effets (économies de dépenses)
- La ville devrait solliciter une subvention exceptionnelle de l'Etat (voir ci-après)

Annexe – le dispositif des subventions exceptionnelle de l'Etat

- Référence : les subventions exceptionnelles aux communes en difficulté - Le dispositif légal
- Les articles L. 2335-2 et D. 2335-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient que des subventions exceptionnelles de fonctionnement peuvent être attribuées, par arrêté conjoint des ministres de l'intérieur et de l'économie et des finances, à des communes « dans lesquelles des circonstances anormales entraînent des difficultés particulières ». Une circulaire annuelle vient préciser leurs règles d'attribution.
- Ces subventions de fonctionnement n'ont pas d'affectation spéciale. Elles sont financées sur les crédits budgétaires de la mission « relations avec les collectivités territoriales » (programme 122 « concours spécifiques et administration », action 1 « aides exceptionnelles aux collectivités territoriales »).
- Si ces dispositions n'imposent aucune condition, la circulaire d'application prévoit que seules les communes ayant fait l'objet d'une saisine de la chambre régionale des comptes liée à un déséquilibre budgétaire dans les conditions prévues aux articles L. 1612-4 et L. 1612-14 du CGCT, peuvent sur proposition du préfet bénéficier de cette aide.